

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle
75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle
75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société VANTIVA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VANTIVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de liquidité

Notes 1.2.1 "Principes d'élaboration", 8.2.1 "Dettes financières" et 8.5.5 "Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital" de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles du groupe Vantiva s'élèvent à 30 millions d'euros, et l'endettement financier brut (incluant les dettes de loyers) à 498 millions d'euros, soit une diminution de 44 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, principalement liée au remboursement de l'emprunt à court terme de 85 millions d'euros souscrit en 2023. Les instruments de dette du Groupe sont soumis à divers covenants financiers. Le non-respect d'un covenant constitue un cas de défaut, à la suite duquel une majorité simple des prêteurs peut demander à l'agent de la dette de la déclarer immédiatement exigible et payable.

Comme décrit dans la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, pour l'année 2025, le financement de du Groupe repose sur (i) la ligne de crédit, adossée à des actifs (*Asset Based Lending*), de Wells Fargo, pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars, (ii) les accords existants de *factoring* et de *reverse factoring* et (iii) l'extension des délais de paiement accordés par les principaux fournisseurs, conclus au cours de l'année 2024.

Les prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- le respect continu des covenants financiers liés aux prêts Barclays et Angelo Gordon, arrivant à échéance respectivement en 2026 et 2027 ;
- la cession de la division *Supply Chain Solutions* (« SCS ») ;
- le maintien de la ligne de crédit, adossée à des actifs (*Asset Based Lending*), de Wells Fargo, pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars, malgré la cession de SCS, étant précisé qu'à la date de clôture, le consentement du prêteur a été obtenu ;

- la poursuite des accords avec les principaux fournisseurs, selon les conditions de paiement convenues ;
- le maintien des programmes de *factoring* et de *reverse factoring* existants ;
- la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le budget 2025 ;
- la concrétisation des économies supplémentaires sur les charges opérationnelles prévues pour l'exercice 2025.

Dans le contexte géopolitique actuel, et notamment face à l'incertitude liée aux mesures potentielles du gouvernement américain sur les tarifs douaniers, aucune hypothèse relative à d'éventuelles répercussions n'a été intégrée au plan d'affaires.

Les plans d'action et le caractère raisonnable des hypothèses susmentionnées ont été examinés par le Conseil d'administration réuni le 27 février 2025, qui a approuvé le budget ainsi que les prévisions de trésorerie.

Dans ce contexte et compte tenu du fait que les jugements de la direction sont essentiels pour la détermination des prévisions de flux de trésorerie, nous avons considéré l'évaluation du risque de liquidité comme un point-clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus et apprécié l'environnement de contrôle permettant à la direction de votre société d'établir les prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois. Nous avons notamment :

- évalué les procédures mises en place par le Groupe pour s'assurer du respect au 31 décembre 2024 des covenants des contrats d'emprunt ;
- revu le traitement comptable des programmes de *factoring* et de *reverse factoring*, afin de valider leur caractère déconsolidant.

Nous avons pris connaissance des plans d'action et hypothèses sur lesquels se fondent les prévisions de trésorerie examinées par le Conseil d'administration réuni le 27 février 2025. En particulier, nous avons :

- apprécié ces prévisions au regard de notre connaissance de l'activité, de la documentation des hypothèses et plans d'action, afin d'intégrer l'activité Home Network dans le programme de financement du Groupe, des échéances de remboursement de la dette, ainsi que des disponibilités des lignes de crédit ;
- interrogé la direction de sa connaissance d'évènements ou circonstances postérieurs à la clôture 2024 et sur l'impact de la cession de la division SCS, susceptibles de remettre en cause la liquidité du Groupe et les prévisions de trésorerie.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.2.1, 8.2.1, et 8.5.5 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le risque de liquidité et les hypothèses structurantes sur la base desquelles les prévisions de trésorerie ont été établies.

Traitement comptable de l'acquisition de l'activité « Home Networks » du groupe CommScope

Notes 1.1.1 « Acquisition de l'activité « Home Networks » de CommScope », 2.2 « Changements dans le périmètre de consolidation en 2024 », 3.3 « Autres produits (charges) » et 7.1 « Variation du capital » de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Le 9 janvier 2024, le groupe a finalisé l'acquisition de l'activité Home Networks du groupe CommScope (« Home Networks »), sachant que le contrat d'acquisition, signé le 7 décembre 2023, précisait les modalités et fixait un prix d'acquisition en deux parties, avec une rémunération en actions de Vantiva et le versement dans un second temps, dans l'hypothèse où certaines conditions seraient satisfaites, d'un complément de prix en numéraire à CommScope.

Votre société a ainsi réalisé, le 9 janvier 2024, une augmentation du capital réservée de 16 millions d'euros, libérée par compensation de créance. La participation de CommScope dans le capital social de Vantiva SA est de 134 704 669 actions détenues sur un total de 490 136 411 actions composant le capital social de Vantiva SA, soit une participation de 27,48% sur une base non-diluée et de 25% sur une base totalement diluée.

Le montant total maximum du complément de prix a été fixé à un montant de 100 millions de dollars américains. Ce passif financier a été initialement évalué à environ 33 millions d'euros, puis réévalué à zéro au 31 décembre 2024, après prise en compte du nouveau plan d'affaires.

La contrepartie transférée totale est ainsi évaluée à 59 millions d'euros. Le total des actifs nets acquis à leur juste valeur, dont 29,8 millions d'euros d'actifs incorporels, s'élève à 66 millions d'euros. En conséquence, un écart d'acquisition négatif (*badwill*) de 7 millions d'euros a été constaté en profit à la date d'acquisition.

L'acquisition de Home Networks remplit la définition d'un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises. Sur le plan comptable, la direction a déterminé que Vantiva était l'acquéreur et Home Networks l'entité acquise. Pour les besoins du regroupement, le bilan d'ouverture de Home Networks a été établi au 9 janvier 2024.

L'identification et la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris requièrent des compétences et expertises spécifiques d'experts en évaluation et des jugements importants de la part de la direction.

Compte tenu (i) du caractère significatif de cette acquisition sur les comptes consolidés et (ii) du jugement requis par la direction, notamment, pour l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, nous avons considéré le traitement comptable de l'acquisition de l'activité Home Networks du groupe CommScope comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance de la documentation juridique, ainsi que du rapport émis par l'évaluateur indépendant mandaté par la direction pour l'assister dans l'évaluation des actifs incorporels et du complément de prix dans le cadre de l'acquisition de Home Networks.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité du traitement comptable de cette acquisition avec la norme IFRS 3 - Regroupement d'entreprises, en particulier, concernant la détermination de l'acquéreur comptable ;

- examiner la documentation juridique liée à l’acquisition et apprécier la conformité du traitement comptable de l’augmentation du capital ;
- apprécier la correcte détermination de la contrepartie transférée ;
- concernant l’identification et l’évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en date du 9 janvier 2024, avec l’aide de nos spécialistes en évaluation :
 - examiner la documentation préparée par la direction relative à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris ;
 - apprécier la méthode d’identification des actifs acquis et des passifs repris mis en place par la direction et son évaluateur indépendant engagé pour l’assister dans l’évaluation des actifs incorporels ;
 - apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses sous-jacentes à l’évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs ;
 - réaliser des contrôles arithmétiques sur les différents travaux d’évaluation des actifs acquis et des passifs repris ;
 - apprécier la cohérence d’ensemble de l’allocation du prix d’acquisition définitif et du badwill qui en découle.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.1.1, 2.2, 3.3 et 7.1 de l’annexe aux comptes consolidés.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d’acquisition

Notes 4.1 “Ecart d’acquisition” et 4.5 “Pertes de valeur nettes sur actifs d’exploitation non courants” de l’annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des écarts d’acquisition inscrits au bilan s’élève à 465 millions d’euros, soit 27% du total du bilan. Ces écarts d’acquisition sont déterminés dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur éventuelles, et convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts d’acquisition ne sont pas amortis mais font l’objet d’un test de dépréciation annuel (ainsi qu’à chaque fois que des indicateurs montrent qu’une perte de valeur a pu être encourue), dont les modalités sont décrites dans la note 4.5 de l’annexe aux comptes consolidés. La direction s’assure ainsi lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d’acquisition n’est pas supérieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d’utilité. Les tests de dépréciation intègrent une part importante de jugements et d’hypothèses dans la détermination de la valeur d’utilité, portant notamment, selon les cas, sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- les taux de croissance à l’infini retenus pour les flux projetés ;
- les taux d’actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d’acquisition et à nécessiter la constatation d’une dépréciation, le cas échéant.

Nous considérons l’évaluation de la valeur recouvrable des écarts d’acquisition comme un point clé de l’audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du Groupe, (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de cette valeur recouvrable.

Notre réponse

Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par votre société aux normes comptables en vigueur, s'agissant en particulier de la détermination des UGT et des modalités d'estimation de la valeur recouvrable.

Nous avons examiné les modèles, données et hypothèses clés, utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses et contrôlé les calculs effectués par votre Groupe avec le support de nos spécialistes en évaluation.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier la qualité du processus d'élaboration des budgets et des prévisions de trésorerie ;
- rapprocher les prévisions d'activité du plan à 3 ans sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations approuvées par le Conseil d'administration ;
- évaluer la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus des principaux professionnels ;
- examiner la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à des spécialistes internes en évaluation ;
- obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction et les comparer à nos propres calculs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.1 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier les éléments se rapportant aux analyses de sensibilité réalisées par votre Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VANTIVA par votre assemblée générale du 20 juin 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 29 mai 1985 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 40^{ème} année sans interruption, dont 26 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 15 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Forvis Mazars SA

 *Nadège Pineau*

 *Christophe Patouillere*

Nadège PINEAU

Christophe PATOUILLERE



COMPTES CONSOLIDES 2024 DE VANTIVA

Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2024

COMPTES CONSOLIDES 2024 DE VANTIVA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	10
1.1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....	10
1.1.1 ACQUISITION DE L'ACTIVITÉ « HOME NETWORKS » DE COMMSCOPE.....	10
1.1.2 SIGNATURE D'UNE OPTION DE CESSON DE L'ACTIVITÉ « SCS ».....	10
1.1.3 REMBOURSEMENT DU PRÊT À COURT TERME.....	11
1.1.4 CHANGEMENT DE GOUVERNANCE.....	11
1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE.....	11
1.2.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION.....	11
1.2.2 TRANSITION IFRS ET NOUVELLES NORMES.....	13
1.2.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2024.....	13
1.2.2.2 PRINCIPALES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR VANTIVA.....	13
1.2.3 PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE SUJETS À ESTIMATIONS ET JUGEMENTS.....	14
1.2.4 PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	15
1.2.5 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVICES.....	16
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	17
2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....	17
2.2 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2024.....	18
2.2.1 ACQUISITION DE L'ACTIVITÉ « HOME NETWORKS » DE COMMSCOPE.....	18
2.2.2 TRAITEMENT COMPTABLE DE L'OPÉRATION.....	20
2.2.3 AFFECTATION DU PRIX D'ACQUISITION.....	21
2.2.4 CONTRIBUTION AUX PRINCIPAUX AGRÉGATS.....	23
2.2.5 COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN D'OUVERTURE.....	23
2.3 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES.....	24
2.4 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE.....	25
3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	28
3.1 INFORMATION PAR SEGMENT.....	28
3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS.....	31
3.3 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	33
3.4 PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS.....	34
4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	35
4.1 ECARTS D'ACQUISITION.....	35
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	36
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	39
4.4 DROITS D'UTILISATION.....	40
4.5 PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS.....	41
5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....	44
5.1 ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION.....	44
6. IMPÔT.....	47
6.1 IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	47
6.2 SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	49
7. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION.....	51
7.1 VARIATION DU CAPITAL.....	51
7.2 AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....	52
7.3 RÉSULTAT PAR ACTION.....	52
7.4 RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES.....	53
8. ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	54
8.1 ACTIFS FINANCIERS.....	54
8.2 PASSIFS FINANCIERS.....	54
8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	57
8.4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR.....	59
8.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	63
9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....	68
9.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	68
9.2 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS.....	69
9.3 PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS.....	76

9.4	SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF	79
10.	PROVISIONS ET RISQUES	80
10.1	DÉTAIL DES PROVISIONS	80
10.2	RISQUES ET LITIGES	81
11.	OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	84
11.1	IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT	84
11.2	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	86
12.	ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	87
12.1	ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	87
12.2	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	89
13.	EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	90
14.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	90
15.	LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....	91

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023 *
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires		1 865	1 563
Coût de l'activité		(1 573)	(1 356)
Marge brute		293	207
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)	(185)	(145)
Frais de recherche et développement	(3.3)	(86)	(68)
Autres produits d'exploitation		1	23
Coûts de restructuration	(3.3)	(93)	(5)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4)	(5)	(5)
Autres produits	(3.3)	23	(9)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies		(52)	(2)
Produits d'intérêts		2	3
Charges d'intérêts		(74)	(65)
Autres charges financières nettes		(20)	(35)
Produits (charges) financiers nets	(3.4)	(92)	(97)
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(2.4)	(1)	(25)
Impôt sur les résultats	(6.1)	(16)	(20)
Résultat net des activités poursuivies		(161)	(144)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(12.1)	(121)	(141)
Résultat net de l'exercice		(282)	(285)
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Vantiva SA		(282)	(285)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PAR ACTION		Exercice clos le 31 décembre	
<i>(en euros, sauf le nombre d'actions)</i>		2024	2023 *
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(7.3)	490 293 903	355 431 742
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base		(0,33)	(0,40)
- dilué		(0,33)	(0,40)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base		(0,25)	(0,40)
- dilué		(0,25)	(0,40)
Résultat net total par action			
- de base		(0,58)	(0,80)
- dilué		(0,58)	(0,80)

* En application de la norme IFRS 5 le compte de résultat consolidé 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

Les annexes de la page 10 à 92 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 Décembre	
		2024	2023
Résultat net de la période		(282)	(285)
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	6	(7)
Impôts liés		-	-
<i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	6	(1)
Impôts liés		-	-
Ecarts de conversion			
- écarts de conversion de la période		12	(21)
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		-	
Impôts liés		(4)	1
Total autres éléments du résultat global		20	(29)
Résultat global de la période		(262)	(314)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Vantiva SA		(262)	(314)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	465	468
Immobilisations incorporelles	(4.2)	163	133
Immobilisations corporelles	(4.3)	33	90
Droits d'utilisation	(4.4)	19	51
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	10	6
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS		690	749
Participations non consolidées	(8.4)	15	19
Autres actifs financiers non courants	(8.4)	30	17
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		45	35
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	0	2
Impôts différés actifs	(6.2)	11	20
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		746	806
Stocks	(5.1)	182	204
Clients et effets à recevoir	(5.1)	401	274
Actifs sur contrat client	(3.2)	15	20
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	151	187
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS		749	685
Créances d'impôt		8	10
Autres actifs financiers courants	(8.4)	27	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	30	133
Actifs destinés à être cédés	(12)	160	1
TOTAL ACTIFS COURANTS		974	859
TOTAL ACTIF		1 720	1 665

Les annexes de la page 10 à 92 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social (490 293 903 actions au 31 décembre 2024 avec une valeur nominale de 0,01 euro)	(7.1)	5	4
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		(692)	(435)
Ecarts de conversion		(51)	(62)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vantiva SA		(238)	6
Participations ne donnant pas le contrôle		0	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(238)	6
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	157	181
Autres provisions	(10.1)	32	27
Passifs sur contrat client		1	0
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	12	3
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES		202	211
Dettes financières	(8.4)	477	391
Dettes de loyers	(8.4)	11	37
Autres dettes non courantes	(8.1)	0	-
Impôts différés passifs	(6.2)	13	3
TOTAL DETTES NON COURANTES		703	641
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	30	34
Autres provisions	(10.1)	65	32
Fournisseurs et effets à payer		610	540
Provisions pour dettes sociales		64	67
Passifs sur contrat client	(3.2)	13	10
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	262	202
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES		1 044	885
Dettes financières	(8.4)	2	92
Dettes de loyers	(8.4)	8	22
Dettes d'impôt courant		16	16
Autres dettes courantes	(8.4)	1	2
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	(12)	184	-
TOTAL DETTES COURANTES		1 255	1 017
TOTAL PASSIF		1 958	1 658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 720	1 665

Les annexes de la page 10 à 92 font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023 *
(en millions d'euros)			
Résultat net de l'exercice		(282)	(285)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(121)	(141)
Résultat net des activités poursuivies		(161)	(144)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		101	80
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(2.3)	1	25
Pertes de valeur d'actifs	(4.1)	5	5
Variation nette des provisions		(2)	(18)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		(7)	(0)
Charges (produits) d'intérêts	(3.4)	72	63
Autres (dont impôts)		(12)	42
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		103	(19)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		100	34
Intérêts payés sur dettes de loyers		(3)	(2)
Intérêts payés		(44)	(28)
Intérêts reçus		1	2
Impôts payés sur les résultats		(18)	(13)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		36	(7)
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(12.1)	(5)	28
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)		36	(7)
Acquisition d'autres actifs financiers		-	(10)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(12)	(16)
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(62)	(44)
Trésorerie mise en nantissement		(39)	(11)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		21	5
Dividendes reçus		7	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		(85)	(76)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(12.1)	8	(32)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)		(85)	(76)
Augmentation de capital	(11.1)	0	(1)
Augmentation des dettes financières	(11.1)	54	83
Remboursement des dettes de loyers	(11.1)	(12)	(11)
Remboursement des dettes financières	(11.1)	(86)	(1)
Autres	(11.1)	(3)	6
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies		(47)	76
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(11.1)	(10)	(17)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)		(47)	76
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(12.1)	(7)	(21)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE		133	167
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)		(103)	(28)
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		-	(6)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE		30	133

* En application de la norme IFRS 5 le tableau de flux de trésorerie 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2023	4	232	500	173	(549)	(41)	320	-	320
Résultat net	-	-	-	-	(285)	-	(285)	-	(285)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	-	(21)	(29)	-	(29)
Résultat global sur la période	-	-	-	(7)	(285)	(21)	(314)	-	(314)
Augmentation de capital	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	4	231	500	167	(833)	(62)	6	-	6
Résultat net	-	-	-	-	(282)	-	(282)	-	(282)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	8	-	12	20	-	20
Résultat global sur la période	-	-	-	8	(282)	12	(262)	-	(262)
Augmentation de capital	1	15	-	-	-	-	16	-	16
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Au 31 décembre 2024	5	246	500	177	(1 115)	(51)	(238)	-	(238)

1. Présentation générale

Vantiva est un leader technologique mondial dans la conception, le développement et la fourniture de produits et de solutions innovants qui connectent les consommateurs du monde entier aux contenus et aux services qu'ils aiment, que ce soit à la maison, au travail ou dans d'autres espaces intelligents.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Vantiva », « le Groupe » et « Vantiva » définissent Vantiva SA et ses filiales consolidées. « Vantiva SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Vantiva.

1.1 Principaux événements de l'exercice

1.1.1 Acquisition de l'activité « Home Networks » de CommScope

Le 9 janvier 2024, le groupe a finalisé l'acquisition de la division Home Networks du groupe CommScope, une entreprise américaine d'appareils fournissant des solutions de connectivité résidentielle et de décodeurs vidéo. Vantiva a acquis l'intégralité des actifs et des passifs nécessaires à la conduite de l'activité Home Networks.

Un contrat d'acquisition, sous conditions suspensives, précisant les modalités et le prix de l'Acquisition a été signé le 7 décembre 2023 par Vantiva et CommScope. La Note 2 présente l'acquisition plus en détail.

1.1.2 Signature d'une option de cession de l'activité « SCS »

Le 19 décembre 2024, Vantiva a annoncé son intention de vendre sa division Solutions Logistiques (SCS) à un fonds géré par la société de capital-investissement Variant Equity.

Dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'activité Solution Logistiques est classée comme une « activité en cours de cession ». En outre, dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024, la contribution de SCS à chaque ligne est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités en cours de cession ». Il en est de même dans le tableau des flux de trésorerie consolidé. Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à la période comparative présentée afin de rendre l'information homogène.

Au 31 décembre 2024, Vantiva a examiné la valeur de l'écart d'acquisition de SCS. Conformément à la norme IFRS 5, la valeur recouvrable de SCS a été déterminée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, en pratique, sur la base de la valeur de cession de SCS à Variant Equity. Sur cette base, la Direction de Vantiva a conclu que la valeur recouvrable de SCS était inférieure à sa valeur comptable au 31 décembre 2024, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation de l'écart d'acquisition y afférent à hauteur de 27 millions d'euros, une dépréciation des actifs incorporels et corporels pour 81 millions d'euros. En excluant la dépréciation, la contribution de SCS dans le résultat du groupe Vantiva est une perte de 12 millions d'euros, contre un gain de 5 millions d'euros sur l'exercice 2023.

Une présentation détaillée des retraitements effectués sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 est présentée dans la note 2.4.

1.1.3 Remboursement du prêt à court terme

En mars 2024 Vantiva a convenu avec les prêteurs de reporter la date d'échéance applicable au prêt du 31 mars 2024 au 30 juin 2024. En février et juin 2024, le prêt à court terme de 85 millions d'euros a été partiellement remboursé pour respectivement 43 et 32 millions d'euros. Le solde de 10,6 millions d'euros a été remboursé en août 2024 après l'obtention d'une extension de remboursement par les prêteurs.

1.1.4 Changement de gouvernance

Le 9 octobre 2024, à l'issue d'une période d'intérim, exercé par M. Lars Ihlen suite à la décision de Luis Martinez-Amago de prendre sa retraite, M. Tim O'Loughlin a été nommé Directeur général de Vantiva et coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration.

1.2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

1.2.1 Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2024 et adoptées par l'Union Européenne au 9 mars 2023.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Vantiva ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vantiva SA le 13 mars 2025. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été adoptés pour la première fois en 2024 (voir note 1.2.2.1).

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation après examen, notamment, des prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois.

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte suivant:

- **Consolidation de la division Maison Connectée** : avec l'acquisition de Home Networks le 9 janvier 2024, l'intégration des activités de Connected Home et Home Networks a été menée à un rythme soutenu et conformément au plan établi, permettant d'unifier la gestion des clients et des fournisseurs ainsi que les structures des équipes. De la même manière, l'ensemble des activités de la Maison Connectée est géré par un système d'information unifié depuis juillet 2024. Cette harmonisation a permis de réaliser des économies significatives sur les coûts opérationnels. La gestion du besoin en fonds de roulement s'est également améliorée, grâce à des conditions de paiement optimisées et des accords d'achat renforcés avec les principaux fournisseurs, étendus à l'ensemble des activités de la Maison Connectée. Par ailleurs, le prêt à court terme de 85 millions d'euros contracté en octobre 2023 a été remboursé au cours de l'année, à mesure que l'intégration progressait.

- **Poursuite et accélération de la transformation du groupe :** Vantiva poursuit sa transformation et a annoncé, en décembre 2024, la cession de sa division Solutions Logistiques, avec le soutien des prêteurs du groupe. Bien que Vantiva anticipe une demande toujours faible pour les équipements de réseau domestique (Customer Premise Equipment) en 2025, le groupe prévoit de renforcer sa position sur le marché en allouant toutes ses ressources à la Maison Connectée. Cet objectif sera atteint grâce à une coordination renforcée entre des fonctions allégées et spécialisées, favorisant une réduction du délai de mise sur le marché, une amélioration de la qualité et un abaissement du seuil de rentabilité.

Pour l'année 2025, le financement de Vantiva repose sur :

- La ligne de crédit adossée à des actifs (Asset Based Lending) de Wells Fargo, pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars ;
- Les accords existants de factoring et de reverse factoring ;
- L'extension des délais de paiement accordés par les principaux fournisseurs, conclus au cours de l'année 2024.

Les prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- Le respect continu des covenants financiers liés aux prêts Barclays et Angelo Gordon, arrivant à échéance respectivement en 2026 et 2027 ;
- La cession de la division SCS ;
- Le maintien de la ligne de crédit adossée à des actifs (Asset Based Lending) de Wells Fargo, pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars, malgré la cession de SCS. À la date de clôture, le consentement du prêteur a été obtenu ;
- La poursuite des accords avec les principaux fournisseurs, selon les conditions de paiement convenues ;
- Le maintien des programmes de factoring et de reverse factorings existants ;
- La réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le budget 2025 ;
- La concrétisation des économies supplémentaires sur les charges opérationnelles prévues pour l'exercice 2025.

Ces hypothèses structurantes sont essentielles pour l'évaluation du principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, le groupe pourrait, si nécessaire, envisager le recours à d'autres sources de financement, telles que le factoring, qui ne sont pas incluses dans le plan de trésorerie actuel.

Dans le contexte géopolitique actuel, et notamment face à l'incertitude liée aux mesures potentielles du gouvernement américain sur les tarifs douaniers, aucune hypothèse relative à d'éventuelles répercussions n'a été intégrée au plan d'affaires.

Ces plans d'action et le caractère raisonnable des hypothèses ont été examinés par le Conseil d'administration le 27 février 2025, qui a approuvé le budget ainsi que les prévisions de trésorerie.

1.2.2 Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2024

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1^{er} janvier 2024

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Principales dispositions
Amendement IFRS 16, Passif locatif découlant d'une cession-bail	Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente
Amendements IAS 1,	- Classement des dettes en courant ou non courant - Report de la date d'entrée en vigueur - Passifs non courants assortis de clauses restrictives
Accords de financement fournisseurs (Amendement IAS 7 et IFRS 7)	Cet amendement requiert de fournir des informations en annexe sur les accords de financement des fournisseurs autrement connus sous le nom d'affacturage inversé, dans le but d'améliorer la transparence de ces accords et leurs effets sur les passifs, flux de trésorerie et risque de liquidité.

Aucun impact significatif n'a été identifié résultant de l'application des normes ci-dessus.

Normes, amendements et interprétations non appliquées au 1^{er} janvier 2025

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Principales dispositions
Amendement IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité	Ces amendements apportent des clarifications sur la définition de la convertibilité et l'absence de convertibilité ainsi que des précisions sur la façon dont une entité détermine le cours de change au comptant en l'absence de convertibilité d'une monnaie

Aucune norme n'a été appliquée par anticipation.

1.2.2.2 Principales normes, modifications et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Vantiva

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
Classement et évaluation des instruments financiers (Amendement IFRS 9 /IFRS 7)	1 ^{er} janvier 2026 (non adopté par l'UE)	Clarification de l'application du « own use » et autorisation nouvelle de la comptabilité de couverture dans certains cas
Nouvelle norme IFRS 18, Présentation et Information à fournir dans les états financiers	1 ^{er} janvier 2027 (non adopté par l'UE)	Cette nouvelle norme vise à améliorer la comparabilité, la qualité et la transparence de l'information financière : -introduction de catégories et nouveaux sous-totaux obligatoires dans l'état de la performance financière Exigence d'informations à fournir en annexe liées aux mesures de la performance définies par le management -définition de nouveaux principes de regroupement (agrégation et désagrégation) de l'information
Nouvelle norme IFRS 19, Filiales n'ayant pas d'obligation d'information public	1 ^{er} janvier 2027 (non adopté par l'UE)	Cette nouvelle norme permet aux filiales de ne conserver qu'un seul ensemble de documents comptables, ce qui répond aux besoins de leur société mère et des utilisateurs de leurs états financiers, et permet de réduire les obligations d'information.

1.2.3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir note 8.4).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Principe de continuité d'exploitation, malgré la variabilité potentielle du calendrier des ventes, notamment au regard des prévisions de flux de trésorerie revues par le Conseil d'administration du 13 mars 2025 pour les 12 mois à venir ;

- Acquisition de la division « Home Networks » du groupe CommScope et l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition (voir note 2) ;
- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir notes 5.1) ;
- Evaluation du prix de cession de l'activité Solution Logistiques (SCS) et l'affectation du résultat de cession estimé au bilan de l'activité en cours de cession (voir note 12.2) ;
- Détermination de la juste valeur des titres détenus dans Technicolor Group ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir notes 5.2 et 5.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir note 5.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir note 4.5) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir note 5.1) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir note 6) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés et application de la limitation des actifs de couverture sur les plans excédentaires (voir note 8.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir note 9) ;
- Détermination des redevances à payer.

1.2.4 Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

En 2024, le travail réalisé par Vantiva sur l'évaluation de la double matérialité a confirmé que le changement climatique est un enjeu matériel pour le Groupe. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux risques physiques et de transition liée au changement climatique devraient gagner en importance au fil du temps.

Les consultations avec les parties prenantes, y compris les enquêtes anonymes, les petits groupes de discussion et les événements orientés par les clients, ont constamment mis en évidence le changement climatique comme une préoccupation majeure. Parmi celles-ci, les retours des clients ont émergé comme le principal moteur d'une action rapide en matière d'atténuation.

Chez Vantiva, les impacts du changement climatique proviennent principalement des processus de production, de la chaîne d'approvisionnement et, en fin de compte, de l'utilisation des produits Vantiva par les consommateurs.

Le non-respect des réglementations dans ce domaine et l'incapacité à répondre aux attentes de l'entreprise et aux objectifs fixés de réduction ou d'élimination des émissions de carbone à court, moyen et long terme pourraient entraîner des conséquences financières, mais aussi nuire à la réputation du Groupe et à sa capacité à soutenir ses clients dans leurs propres plans de transition et de décarbonation.

Au cours de l'année 2024, une discussion sur la résilience a conclu que Vantiva encourrait des coûts supplémentaires raisonnables à court terme pour faire face à ses impacts liés à l'atténuation du changement climatique, principalement par le biais d'accords d'achat d'énergie à faible émission de carbone. Des coûts supplémentaires significatifs ne sont attendus qu'à long terme, lorsque la réduction des émissions de carbone deviendra nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette.

Vantiva considère que ses activités ne sont pas intrinsèquement liées à des émissions de gaz à effet de serre. Selon la directive CSRD (réf. Glossaire de l'annexe II de la CSRD), les produits Maison Connectée de Vantiva sont responsables des émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation des produits.

La durée de vie des produits est actuellement de quatre à cinq ans et pourrait s'étendre à neuf ans à moyen terme. À ce jour, aucun obstacle connu ne pourrait empêcher Vantiva d'atteindre ses objectifs en matière de changement climatique. Par conséquent, bien que Vantiva continue à surveiller et à divulguer sa consommation d'énergie et ses émissions, notre priorité reste l'atténuation du changement climatique.

Concernant le risque d'adaptation, Vantiva est peu exposée aux risques physiques liés au changement climatique pour ses propres installations, mais ce risque existe au sein de sa chaîne d'approvisionnement. L'activité Maison Connectée fonctionne principalement comme une organisation d'approvisionnement de type business-to-business et sous-traite toutes les activités de fabrication de ses produits, à l'exception de l'usine de Vantiva située à Manaus, au Brésil.

Il y a moins de 10 sites de production externalisés exploités par des partenaires de fabrication clés, spécifiquement liés à certains composants et à la fabrication externalisée. L'intensification de la fréquence et de la gravité des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les ouragans, les inondations et les incendies de forêt, peut perturber la chaîne d'approvisionnement mondiale de Vantiva. De telles perturbations peuvent retarder la fabrication et la livraison des produits Vantiva, entraînant des opportunités de revenus manquées et des relations clients tendues. De plus, les pénuries de matières premières peuvent entraîner une hausse des prix, impactant les marges bénéficiaires.

Le principal risque d'adaptation concerne les risques liés à la transition, lorsque nos clients (et les utilisateurs finaux de nos produits) accordent de plus en plus d'importance à la durabilité dans leurs décisions d'achat. La demande croissante de produits CPE respectueux de l'environnement et économes en énergie, conçus dans une perspective environnementale (reconception des appareils, incorporation de composants à faible consommation d'énergie ou utilisation de blocs d'alimentations à faible consommation), se fait de plus en plus sentir.

Ne pas répondre à cette évolution de la demande et du comportement des consommateurs expose Vantiva à un risque de perte de clients au profit de concurrents proposant des alternatives plus durables. Par ailleurs, les gouvernements du monde entier adoptent de plus en plus de réglementations environnementales strictes visant à réduire les émissions de carbone et à promouvoir l'efficacité énergétique. Ces réglementations peuvent augmenter les coûts opérationnels, nécessiter des investissements en R&D pour répondre aux exigences de conformité, et potentiellement entraîner des amendes ou des dommages à la réputation si elles ne sont pas correctement gérées.

1.2.5 Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2024	2023	2024	2023
US Dollar (USD)	1,0389	1.1050	1.08264	1.0816
Australian Dollar (AUD)	1,6772	1.6263	1.64244	1.6297
Indian Rupee (INR)	88,9335	91.9045	90.62429	89.3371
Mexican Pesos (MXN)	21,5504	18.7231	19.9141	19.2035

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés de Vantiva, établis aux 31 décembre 2024 et 2023 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en note 15.

Nombre de sociétés au 31 décembre 2024	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	AFRIQUE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	11	31	14	13	21	1	91
Sociétés mises en équivalence	0	0	1	0	1	0	2
TOTAL	11	31	15	13	22	1	93

Nombre de sociétés au 31 décembre 2023	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	AFRIQUE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	9	23	12	9	13	-	66
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	0	1	-	3
TOTAL	10	23	13	9	14	-	69

2.2 Changements dans le périmètre de consolidation en 2024

2.2.1 Acquisition de l'activité « Home Networks » de CommScope

Le 9 janvier 2024, le groupe a finalisé l'acquisition de la division Home Networks de CommScope, un groupe industriel américain fournissant des solutions de connectivité résidentielle et de décodeurs vidéo. L'acquisition des activités Home Networks représente une transaction transformationnelle pour Vantiva, car elle augmentera de manière significative les capacités de Vantiva dans le domaine de la maison connectée.

1. Contexte opérationnel et cadre réglementaire

Rappel des principales étapes de la prise de contrôle de l'activité « Home Networks » :

- **Le 7 décembre 2023**, un Contrat d'Acquisition, sous conditions suspensives, précisant les modalités et le prix de l'Acquisition a été signé par Vantiva et CommScope (ci-après, le « **Contrat d'Acquisition** »).
- **Le 19 décembre 2023**, L'Assemblée Générale Mixte a statué sur l'émission des Actions Nouvelles au profit de CommScope en rémunération de l'apport.
- **Le 9 janvier 2024**, Vantiva a acquis 100% de Home Networks auprès de CommScope et a réalisé une augmentation de capital réservée de 16 millions d'euros libérée par compensation de créance.

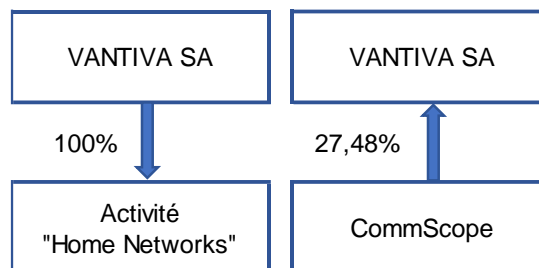
Le Contrat d'Acquisition fixe un prix d'acquisition en deux parties :

- une rémunération en actions de Vantiva représentant une participation de 27,48% de Vantiva sur une base non-diluée et une participation de 25% sur une base pleinement diluée. En effet, l'intégralité du produit de l'Acquisition a été réinvestie par voie de compensation de créance, à des actions nouvelles de Vantiva par le biais d'une augmentation de capital réservée.
- le versement dans un second temps, dans l'hypothèse où certaines conditions seraient satisfaites, d'un complément de prix en numéraire à CommScope. Le montant total maximum du complément de prix a été fixé à un montant de cent millions de dollars américains. Ce passif financier a été initialement évalué à environ 33 millions d'euros en date du 9 janvier 2024. Après prise en compte du nouveau plan d'affaires en cours d'exercice, il a été réévalué à zéro au 31 décembre 2024,.

Le Contrat d'Acquisition définit le périmètre acquis de la manière suivante :

- l'ensemble des passifs liés à l'activité Home Networks à l'exclusion des passifs fiscaux générés avant la Date de Réalisation ;
- l'ensemble des actifs liés à l'activité Home Networks hormis certains actifs exclus, lesdits actifs exclus comprenant notamment :
 - o la marque ARRIS©
 - o certains brevets (qui font néanmoins l'objet d'une licence d'utilisation)
 - o les stocks excédentaires de composants (défini comme la valeur des stocks dépassant le niveau de stocks nécessaire à la réalisation de l'activité) ;
- les services liés à l'activité Home Networks ;
- les salariés attachés à l'activité Home Networks ;
- la structure légale et fiscale cible de la cession a été définie de manière à ce que CommScope puisse conserver les attributs fiscaux historiquement générés par CommScope ;
- l'Opération d'acquisition de l'activité « Home Networks » se fait sans transfert de dettes financières ou de disponibilités, hormis pour payer les disponibilités existantes et l'indemnisation de coûts d'acquisition ou de passifs exclus.

SCHÉMA DE DÉTENTION



Vantiva a réalisé le 9 janvier 2024, une augmentation de capital réservée de 16 millions d'euros libérée par voie de compensation de créance souscrite par CommScope ; ce faisant la participation de CommScope dans le capital social de Vantiva SA est de 134 704 669 actions détenues sur un total de 490 136 411 actions composant le capital social de Vantiva SA, soit une participation de 27,48% sur une base non-diluée et de 25% sur une base totalement diluée. Il en résultera donc un partage de la création de valeur attendue entre les actionnaires actuels de Vantiva et CommScope à hauteur de 75% / 25%. Une convention d'investissement entre CommScope et Vantiva prévoit l'engagement de conserver les actions Vantiva pendant une période de dix-huit mois à compter de la date d'émission (l'« engagement de conservation » ou «lock-up»), sauf sous réserves de :

- (i) transfert aux sociétés affiliées de CommScope qui seront liées par les modalités de la convention de placement ;
- (ii) Changement de contrôle de Vantiva.

Tant que CommScope siège au conseil d'administration, sauf avec le consentement préalable de Vantiva, CommScope et ses sociétés affiliées, le cas échéant, se sont engagés, directement ou indirectement, seuls ou de concert avec un tiers, à ne pas acquérir ou proposer d'acquérir (sauf en raison d'un fractionnement d'actions, d'un dividende en actions ou d'une participation à une augmentation de capital ou à une émission d'actions avec des droits de souscription préférentiels des actionnaires), ou de souscrire, ou d'offrir de souscrire, toute action ou titre supplémentaire de la Société qui ferait en sorte que CommScope détiendrait une proportion du capital social de la société supérieure à la proportion du capital social qu'elle détient à la suite de l'Augmentation de capital d'actions réservées.

2.2.2 Traitement comptable de l'Opération

Compte tenu de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (« **IFRS 3** ») et du Contrat d'Acquisition de l'activité Home Networks, la direction de Vantiva a déterminé que, sur le plan comptable, Vantiva était l'acquéreur et Home Networks était l'acquise, étant donné que Vantiva acquiert, directement ou indirectement, l'intégralité de l'activité « Home Networks » du groupe CommScope. Il a notamment été jugé que le nombre d'actions Vantiva émises en contrepartie de l'apport réalisé par CommScope et que les dispositions du Contrat de Réinvestissement, signé dans le cadre de l'Acquisition tel que décrit dans la section 1.2.2 de l'amendement à l'URD 2023, ne permettraient pas à CommScope d'exercer le contrôle exclusif de Vantiva.

En application des principes de la norme IFRS 3, l'activité « Home Networks » de CommScope étant l'acquise, ses actifs identifiables acquis et passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition telle que définie selon IFRS 13.

Le paragraphe 36 d'IFRS 3 requiert notamment qu'avant de comptabiliser un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses (« Badwill »), l'acquéreur examine les procédures utilisées pour évaluer les montants de la contrepartie transférée. Durant la période d'évaluation pertinente d'un an, le Groupe a rassemblé les informations nécessaires à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris permettant au groupe d'évaluer la juste valeur au 31 décembre 2024 des actifs identifiables acquis et passifs repris. Dans ce contexte, les présentes informations financières constituent une actualisation des données provisoires publiées dans les comptes semestriels au 30 juin 2024.

2.2.3 Affectation du prix d'acquisition

En l'espèce le bilan de l'acquisition se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	09/01/2024 Décembre Clôture
Immobilisations incorporelles	34
Immobilisations corporelles	10
Droits d'utilisation	7
Autres actifs d'exploitation non courants	3
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS	54
Autres actifs financiers non courants	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1
Impôts différés actifs	2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (a)	57
Stocks	77
Clients et effets à recevoir	216
Actifs sur contrat client	5
Autres actifs d'exploitation courants	39
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS	337
Créance d'impôt	9
Autres actifs financiers courants	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
TOTAL ACTIFS COURANTS (b)	360
Provisions pour retraites et avantages assimilés	1
Autres provisions	5
Passifs sur contrat client	1
Autres dettes d'exploitation non courantes	9
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES	16
Dettes de loyers	7
Impôts différés passifs	5
TOTAL DETTES NON COURANTES (c)	28
Autres provisions	13
Fournisseurs et effets à payer	198
Provisions pour dettes sociales	16
Passifs sur contrat client	10
Autres dettes d'exploitation courantes	86
TOTAL DETTES COURANTES (d)	323
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS À LEUR JUSTE VALEUR (e) = (a)+(b)-(c)-(d)	66
Contrepartie transférée (f)	59
TOTAL ÉCART D'ACQUISITION / BADWILL (g) = (f)-(e)	(7)

L'affectation du prix d'acquisition est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	09/01/2024 Décembre Clôture
- Paiement en actions nouvellement émises <i>Juste valeur de la contrepartie souscrite en actions Vantiva SA par compensation de créance</i> (M€)	16
- Cash	11
- Complément de prix payable en numéraire (M€)	33
TOTAL COÛT DES ACQUISITIONS, Juste valeur de la contrepartie transférée IFRS (M€)	59
Juste valeur des actifs nets acquis	66
TOTAL BADWILL	(7)

Selon la Norme IFRS 3, lorsque le prix d'acquisition de la participation et la juste valeur des participations minoritaires sont inférieurs aux actifs identifiables acquis et passifs repris à leur juste valeur, alors l'écart d'acquisition est négatif : un badwill doit être constaté en profit à la date d'acquisition.

En conséquence, le badwill a été constaté en autres produits dans le compte de résultat consolidé.

Détails sur les éléments à considérer :

- Paiement en actions nouvellement émises (paiement en actions basé sur 134 704 669 actions de Vantiva SA représentant 25 % du capital de Vantiva sur une base entièrement diluée, chaque action étant évaluée à 11,6 centimes d'euros, sur la base du cours de l'action de Vantiva au 9 janvier 2024, soit 16 millions d'euros) ;
- Le complément de prix (basé sur la juste valeur des bénéficiaires au 9 janvier 2024, conformément à la norme IFRS 3 révisée). Ce montant est, à la discrétion du vendeur, soit dû en totalité après que l'EBITDA du groupe combiné ait atteint le seuil au bout d'un an, et payable en deux tranches annuelles égales - sous réserve de la liquidité disponible de Vantiva (option A) ou en tranches de tiers après chaque exercice au cours duquel le plafond est atteint (option B). La juste valeur de ce résultat a été estimée à 33 millions d'euros par un évaluateur indépendant, en utilisant une simulation de Monte Carlo et les hypothèses suivantes :
 - Plan à moyen terme approuvé par le conseil d'administration de Vantiva le 26 mars 2024 ;
 - L'hypothèse que le nouveau groupe combiné atteindra le seuil de 400 millions d'euros d'EBITDA en 2027 ;
 - Un taux d'actualisation de 15,3%, incluant un taux sans risque de 4% et une majoration de 11% pour refléter le coût du capital de Vantiva pour ses différentes activités ;
 - Volatilité des actifs de 54 %.
 - Paiement du complément de prix en deux versements en 2027 et 2028 (en supposant l'exercice de l'option A par le vendeur).
- Le cash payé égal à la position comptable du cash présent à la date d'acquisition déterminé conformément au Purchase Agreement pour 11 millions d'euros a donc été restitué à CommScope.

La détermination de l'écart d'acquisition est définitive au 31 décembre 2024 ainsi que l'estimation de la juste valeur de la contrepartie transférée et son affectation.

2.2.4 Contribution aux principaux agrégats

Les paragraphes 59 et 60 d'IFRS 3 requièrent que l'acquéreur fournisse les informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'effet financier d'un regroupement d'entreprises qui survient pendant la période de reporting courante ; ou après la fin de la période de reporting mais avant que la publication des états financiers ne soit autorisée. L'acquéreur doit également fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les effets financiers des ajustements comptabilisés pendant la période courante correspondant à des regroupements d'entreprises qui sont survenus pendant la période courante ou au cours de périodes antérieures.

Le chiffre d'affaires attribuable à l'activité Home Networks ne peut pas être déterminé de façon fiable en raison d'une organisation commerciale fusionnée dès le premier jour et d'importants clients communs.

Le résultat de l'acquisition attribuable à l'activité Home Networks ne peut pas être déterminé puisque Home Networks a été opérationnellement intégrée dès le premier jour, grâce à une gestion et une organisation commune, à l'unification de la chaîne d'approvisionnement et de l'informatique, et à d'autres actions de ciblage des synergies. Pour la même raison, Home Networks ne dispose plus de flux de trésorerie indépendants et a été rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Maison Connectée.

2.2.5 Commentaires sur les principaux postes du bilan d'ouverture

- **Droits d'utilisation**

Les droits d'utilisation ont été évalués conformément aux méthodes comptables et méthodes d'évaluation appliquées par Vantiva et selon le référentiel IFRS (IFRS3 §28A et §28B). Les loyers ont donc été actualisés au taux marginal d'emprunt des entités du Groupe Vantiva correspondant à un environnement économique similaire à celui des entités acquises, et la durée d'utilisation selon les perspectives de Vantiva. Les baux de CommScope intégrés dans l'accord de services de transition sont inclus dans ce montant.

- **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels comprennent :

- Une relation client évaluée à 15,6 millions d'euros par un évaluateur externe en utilisant le modèle de résultat excédentaire multi-période, basé sur les taux de désabonnement et de ventes historiques. Selon le cycle de vie du produit, un taux d'amortissement de 5 ans a été retenu ;
- Des technologies, évaluées à 14,2 millions d'euros par un évaluateur externe selon la méthode de l'exemption de redevances. Ces technologies incluent notamment les conceptions de produits permettant l'intégration de logiciels embarqués, de piles de connectivité de mobilité, d'applications cloud et mobiles dans des produits conviviaux. Il comprend également le logiciel ECO et les technologies associées.

Ces actifs incorporels sont amortis sur une durée de 5 ans.

- **Impôts différés**

Les impôts différés actifs des principales entités Home Networks (aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ont été écartés après analyse de leur recouvrabilité. Le montant brut d'impôts différés actifs dans le bilan d'ouverture est de 52 millions € et la dépréciation de (50) millions €.

- **Stocks**

Les stocks ont été évalués de manière générale en utilisant la valorisation au coût standard représentant un coût de remplacement à la date d'acquisition.

Les stocks correspondant à un bon de commande existant ont été évalués à la juste valeur du produit attendu moins les coûts de vente. Cela a conduit à une augmentation de 6 millions d'euros de la valeur des stocks.

La juste valeur des stocks a été réduite pour les références sans prévision de ventes probables dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Suite aux synergies opérationnelles et commerciales réalisées par le groupe, des ventes intermédiaires et finales de stocks dépréciés ont été réalisées pour 15 millions d'euros.

- **Créances clients**

Le montant brut des créances commerciales au bilan d'ouverture avant réexamen s'élève à 266 millions d'euros. La juste valeur des créances clients a été estimée en tenant compte du vieillissement et d'autres informations disponibles sur la récupérabilité et s'élève à 216 millions d'euros.

- **Parties Liées**

Les créances à recevoir de CommScope s'élèvent à 31 millions d'euros dont 24 millions d'euros en créances et 7 millions d'euros en autres actifs courants.

- **Fournisseurs et autres passifs éventuels**

Les dettes commerciales comprennent un montant de dettes envers les fournisseurs du réseau domestique, pour les réclamations qui peuvent concerner, par exemple, les stocks excédentaires pris à la demande des réseaux domestiques, les services extra-contractuels, les différences de prix, etc.

Les autres passifs d'exploitation courants et non courants comprennent un montant de 28 millions d'euros liés à des obligations contractuelles et des pénalités contractuelles probables en raison d'engagements fermes inclus dans les accords d'approvisionnement.

Un montant de 20 millions d'euros a été comptabilisé au titre d'un cumul relatif à des demandes de redevances déposées par des titulaires de brevets contre Home Networks ou contre des clients. Ces réclamations principalement non contentieuses ont été évaluées en tenant compte des coûts potentiels de transaction et/ou de traitement de la réclamation.

La renégociation d'obligations contractuelles de Home Networks par le groupe postérieurement à l'acquisition a permis de comptabiliser un profit de 16 millions d'euros sur la période constaté en coûts des ventes.

2.3 Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 0,3 millions d'euros d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou des coentreprises.

Au 31 décembre 2023 Vantiva avait dans ses comptes 3,1 millions d'euros au titre les actions détenues dans TCS et une juste valeur de 7,6 millions d'euros pour les obligations convertibles souscrite en juin 2023. Les services de transition et de séparation ont été résiliés à la fin du mois de mars 2024. Au 31

décembre 2024, les actions TCS, ainsi que les créances nées dans la période, ont été majoritairement dépréciées. Les obligations ont été échangées le 5 juin 2024 en actions de Technicolor Group SAS, le nouveau groupe recueillant les anciens actifs de TCS, où Vantiva détient maintenant 1,76% d'intérêts évalués à 3,4 millions d'euros qui ont été totalement dépréciés au 31 décembre 2024.

Les autres investissements sont des sociétés non-cotées ; par conséquent, aucun prix de marché n'est disponible pour leurs actions. Aucune de ces entreprises associées ou coentreprise n'est individuellement significative pour le groupe.

Transactions avec les sociétés Mises en Equivalence

Les états financiers consolidés comprennent des transactions effectuées par le groupe avec des entreprises associées et des coentreprises. Ces transactions sont effectuées dans des conditions normales de marché et dans le cas du TSA selon un principe ni gains ni pertes.

2.4 Retraitement de l'information comparative

Au 31 décembre 2024, en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, SCS est présentée dans les comptes consolidés de Vantiva comme une activité en cours de cession. Pour une information détaillée de l'opération, se reporter à la note 1.2.

Le retraitement des données publiées au titre de l'exercice 2023 est présenté ci-dessous.

Retraitement du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Publié A	Reclassement IFRS 5 de la division SCS B	Retraité (A+B)
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	2 075	(512)	1 563
Coût de l'activité	(1 810)	454	(1 356)
Marge brute	265	(58)	207
Frais commerciaux et administratifs	(188)	43	(145)
Frais de recherche et développement	(69)	1	(68)
Autres produits d'exploitation	23	(0)	23
Coûts de restructuration	(14)	9	(5)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(139)	134	(5)
Autres produits	(14)	5	(9)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	(136)	134	(2)
Produits d'intérêts	3	(0)	3
Charges d'intérêts	(73)	8	(65)
Autres charges financières nettes	(37)	2	(35)
Produits (charges) financiers nets	(107)	10	(97)
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(25)	(0)	(25)
Impôt sur les résultats	(15)	(5)	(20)
Résultat net des activités poursuivies	(283)	139	(144)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	(139)	(141)
Résultat net de l'exercice	(285)	0	(285)
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Vantiva SA	(285)	0	(285)
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

Retraitement du résultat net par action de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Publié A	Reclassement IFRS 5 de la division SCS B	Retraité (A+B)
<i>(en euros, sauf le nombre d'actions)</i>			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	355 431 742	-	355 431 742
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base	(0,80)	0,39	(0,40)
- dilué	(0,80)	0,39	(0,40)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base	(0,01)	(0,39)	(0,40)
- dilué	(0,01)	(0,39)	(0,40)
Résultat net total par action			
- de base	(0,81)	0,01	(0,80)
- dilué	(0,81)	0,01	(0,80)

Retraitement du tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Publié A	Reclassement IFRS 5 de la division SCS B	Retraité (A+B)
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net de l'exercice	(285)	0	(285)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	(139)	(141)
Résultat net des activités poursuivies	(283)	139	(144)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs	114	(34)	80
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	25	0	25
Pertes de valeur d'actifs	139	(134)	5
Variation nette des provisions	(21)	3	(18)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	(0)	0	(0)
Charges (produits) d'intérêts	70	(7)	63
Autres (dont impôts)	39	3	42
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	(8)	(11)	(19)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	74	(40)	34
Intérêts payés sur dettes de loyers	(9)	7	(2)
Intérêts payés	(28)	0	(28)
Intérêts reçus	3	(1)	2
Impôts payés sur les résultats	(17)	4	(13)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	23	(30)	(7)
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	31	28
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)	23	(30)	(7)
Acquisition d'autres actifs financiers	(10)	-	(10)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(32)	16	(16)
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés	(45)	1	(44)
Trésorerie mise en nantissement	(11)	0	(11)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement	5	(0)	5
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	(93)	17	(76)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(15)	(17)	(32)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)	(93)	17	(76)
Augmentation de capital	(1)	0	(1)
Augmentation des dettes financières	83	(0)	83
Remboursement des dettes de loyers	(25)	14	(11)
Remboursement des dettes financières	(1)	(0)	(1)
Autres	6	(0)	6
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	63	13	76
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(4)	(13)	(17)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)	63	13	76
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(20)	(1)	(21)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE	167	-	167
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)	(27)	0	(28)
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie	(6)	(0)	(6)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE	133	(0)	133

3. Information par segment et par zone géographique

Vantiva est composé d'une seule activité continue constituant un segment opérationnel présenté conformément à la norme IFRS 8 : Maison connectée.

Le comité exécutif du groupe prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances sur la base d'une seule activité opérationnelle. Les fonctions transverses non allouées anciennement regroupées dans le segment « Corporate & Autres » y sont rattachées.

Au 31 décembre 2024, en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité Solution Logistique (SCS) n'est plus présentée dans l'information sectorielle et est considérée comme une activité en cours de cession. La note d'information par segment et le compte de résultat au 31 décembre 2023 ont été retraités des activités Solutions Logistiques (SCS) afin de rendre l'information homogène.

Les activités de Licences de Marques, Technicolor Creative Studios et Solutions Logistiques (SCS) sont présentées dans la ligne des activités abandonnées pour l'exercice 2024. Ces trois activités ne sont pas incluses dans les informations par segment.

Se reporter à la notes 2.4 pour une présentation détaillée des retraitements effectués sur les états financiers consolidés précédemment publiés.

3.1 Information par segment

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques, et des appareils connectés de l'« Internet des objets ». Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de ces biens et des services associés.

Il inclut désormais les :

- Les fonctions centrales qui comprennent les coûts de la Direction du Groupe, les fonctions transverses, comme les achats, les ressources humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier, ainsi que et tous les autres couts n'affectant pas directement le secteur opérationnel du Groupe ;
- L'activité Licences de Brevet, qui monétise les droits et brevets non cédés à InterDigital ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.

	Exercice clos le 31 décembre 2024	
	Maison Connectée	TOTAL Vantiva
	Exercice clos le 31 Décembre 2024	
<i>(en millions d'euros)</i>		
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 865	1 865
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	(53)	(53)
<i>Dont:</i>		
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(19)	(19)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(5)	(5)
Coûts de restructuration	(93)	(93)
Autres produits (charges)	23	23
EBITA ajusté	41	41
<i>Dont:</i>		
Amortissements et dépréciations	(70)	(70)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	7	7
EBITDA ajusté	104	104
Etat de la situation financière		
Actifs sectoriels	1 428	1 428
Actifs non affectés		292
Total actif consolidé		1 720
Passifs sectoriels	1 242	1 242
Passifs non affectés		713
Total passif consolidé hors capitaux propres		1 955
Autres informations		
Investissements nets	(73)	(73)
Capitaux mis en œuvre	7	7

	Exercice clos le 31 Décembre 2023 *	
	Maison Connectée	TOTAL Vantiva
	Exercice clos le 31 Décembre 2023 *	
<i>(en millions d'euros)</i>		
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 564	1 564
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	(1)	(1)
<i>Dont:</i>		
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(20)	(20)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(5)	(5)
Coûts de restructuration	(5)	(5)
Autres produits (charges)	(9)	(9)
EBITA ajusté	38	38
<i>Dont:</i>		
Amortissements et dépréciations	(60)	(60)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	1	1
EBITDA ajusté	97	97
Etat de la situation financière		
Actifs sectoriels	1 164	1 164
Actifs non affectés		233
Total actif consolidé		1 397
Passifs sectoriels	939	939
Passifs non affectés		562
Total passif consolidé hors capitaux propres		1 501
Autres informations		
Investissements nets	(59)	(59)
Capitaux mis en œuvre	39	39

* En application de la norme IFRS 5 la note information par segment 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- 1 La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôts et résultat financier, hors autres produits et charges, « **step-up** » sur stocks, amortissements des incorporels issus des acquisitions; des dotations aux amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges) ;
- 2 La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA ;
- 3 Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
- 4 La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- 5 La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- 6 La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 7 La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.

Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Les revenus sont reconnus à la livraison des biens.

3.2.1 Chiffre d'affaires

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2024	Maison Connectée	31/12/2023 *
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	1 865	1 865	1 563
Revenus des activités poursuivies	1 865	1 865	1 563

*En application de la norme IFRS 5 la note Chiffre d'affaires 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4).

Information sur les principaux clients

Les trois principaux clients représentent 37% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2024 (681 millions d'euros) tandis qu'au 31 décembre 2023, ils représentaient 44% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (682 millions d'euros).

Autres informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie- Pacifique	Sud- Afrique	Total
Chiffre d'affaires								
2024	247	229	-	969	222	163	35	1 865
2023 *	346	-	-	794	272	151	-	1 563
Actifs sectoriels								
2024	454	124	38	714	154	79	11	1 575
2023 *	473	11	48	597	237	66	-	1 432

* En application de la norme IFRS 5 la note autres informations par zone géographique 2023 a été retraitée, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

Autres informations par produit

(en millions d'euros)	Maison Connectée			Total
	Haut Débit	Vidéo	Diversification	
Chiffre d'affaires				
2024	1 153	632	80	1 865
2023 *	1262	301	-	1 563

* En application de la norme IFRS 5 la note autres informations par produit 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1 Frais de recherche et développement

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 *
Frais de recherche et de développement, bruts	(113)	(78)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	59	35
Amortissement des actifs incorporels de développement	(32)	(25)
Frais de recherche et de développement, nets des subventions	(86)	(68)

* En application de la norme IFRS 5 la note Frais de recherche et développement 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

3.3.2 Frais commerciaux et administratifs

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 *
Frais commerciaux et de marketing	(79)	(59)
Frais généraux et administratifs	(107)	(86)
Frais commerciaux et de marketing	(185)	(145)

* En application de la norme IFRS 5 la note Frais commerciaux et administratifs 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

3.3.3 Coûts de restructuration

Les couts de restructuration s'élèvent à (93) millions d'euros, contre (5) millions d'euros en 2023. Cette forte augmentation est due à l'ajustement de la structure du Groupe nécessaire pour extraire les synergies de l'acquisition de Home Networks.

3.3.4 Autres produits (charges)

Les autres produits sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Vantiva. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 *
Ecart d'acquisition négatif	7	-
Complément de prix (Reprise)	33	-
Litiges et autres	(17)	(9)
Autres produits et charges	23	(9)

* En application de la norme IFRS 5 la note Autres produits et charges 2023 a été retraitée, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

En décembre 2024, les autres produits et charges représentent un gain de 23 millions d'euros incluant un écart d'acquisition négatif de 7 millions d'euros relatif aux activités Home Networks, des coûts d'intégration non-courants de 14 millions d'euros liées à cette acquisition et 2 millions d'euros relatives aux couts de cession de la division SCS.

Le complément de prix relatif à l'acquisition des activités Home Networks a été ajusté à hauteur de 33 millions d'euros, en accord avec les dernières projections du plan d'affaires du groupe. Ces projections ont permis de clarifier l'absence d'obligation de versement de ce complément à CommScope.

En 2023, les autres produits et charges représentent une perte de 9 millions d'euros, incluant 8 millions d'euros des charges non courantes relatives aux coûts d'acquisition de Home Networks et 1 million d'euros de charges non courantes liés aux autres projets de restructuration.

3.4 Produits (charges) financiers nets

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 *
Produits d'intérêts	2	3
Charges d'intérêts	(74)	(65)
Charges d'intérêts nettes	(72)	(62)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(6)	(7)
Gain / (perte) de change	2	2
Autres	(16)	(30)
Autres charges financières nettes	(20)	(35)
Produits (charges) financiers nets	(92)	(97)

* En application de la norme IFRS 5 la note Produits (charges) financiers nets 2023 a été retraitée, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

En 2024, le résultat financier affiche une perte de 92 millions d'euros comprenant :

- Des charges d'intérêts nettes s'élevant à (74) millions d'euros dont (54) millions d'euros d'intérêts liés au coût du refinancement effectué en 2022, des intérêts du prêt à court terme contracté en 2023 pour (7) millions d'euros et 2 millions d'euros de produit d'intérêts provenant des actifs financiers ;
- Des charges financières liées aux plans de retraites pour (6) millions d'euros ;
- Les autres charges de (16) millions d'euros s'expliquent principalement par :
 - la mise à la juste valeur des titres de TCS pour (13) millions d'euros,
 - des frais d'intérêts d'affacturage pour (5) millions d'euros,
 - des frais de conseil pour (3) millions d'euros,
 - d'autres charges financières diverses pour (2) millions d'euros,
 - des dividendes reçus pour 7 millions d'euros.

4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 31 décembre 2024, en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité Solution Logistique (SCS) est considérée comme une activité en cours de cession, les actifs et passifs de l'activité Solution Logistique SCS ont été reclassés en actifs et passifs destinés à la vente au 31 décembre 2023.

Se reporter à la notes 2.4 pour une présentation détaillée des retraitements effectués sur les états financiers consolidés précédemment publiés.

4.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- 1. + la juste valeur des éléments transférés au vendeur*
- 2. + le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise*
- 3. + si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise*
- 4. - le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.*

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2024. (voir note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Maison Connectée	SCS	Total
Au 1 janvier 2023	458	162	619
Ecarts de conversion	(16)	(2)	(18)
Pertes de valeurs	-	(133)	(133)
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2023	442	26	468
Ecarts de conversion	23	-	23
Pertes de valeurs	-	(26)	(26)
Au 31 décembre 2024	465	-	465

La diminution de 3 millions d'euros des goodwill en 2024 par rapport au 31 décembre 2023 reflète les éléments suivants :

- La perte de valeurs de 26 millions d'euros de l'UGT SCS, au 31 décembre 2024. Vantiva a examiné la valeur de l'écart d'acquisition de l'UGT SCS. Conformément à la norme IFRS 5, la valeur recouvrable de SCS a été déterminée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, en pratique, sur la base de la valeur de cession de SCS à Variant Equity. Sur cette base, la Direction de Vantiva a conclu que la valeur recouvrable de SCS était inférieure à sa valeur comptable au 31 décembre et son écart d'acquisition a été totalement déprécié.
- Un écart de conversion positif de 23 millions d'euros de l'UGT Maison Connectée.

4.2 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Vantiva s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir note 4.5).

Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs

durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

4.2.1 Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2024, aucune marque n'est comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe.

Conformément à IAS 38 les coûts associés à la marque Vantiva, générée en interne, n'ont pas été capitalisés au 31 décembre 2024.

Pour rappel, les marques détenues par le Groupe ont été transférées en 2022 dans le cadre de la Distribution de Technicolor Creative Studios et de la cession de l'activité Licences de Marques.

4.2.2 Relations contractuelles avec les clients, Brevets et Autres immobilisations incorporelles

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 5 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.

Brevets et licences de Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de

développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la méthode linéaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	Relations clients	Brevets & autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2023, net	24	138	163
<i>Brut</i>	<i>270</i>	<i>735</i>	<i>1 005</i>
<i>Amortissements cumulés</i>	<i>(246)</i>	<i>(597)</i>	<i>(843)</i>
Ecarts de conversion	-	(4)	(5)
Acquisitions des activités poursuivies	-	40	40
Amortissements	(17)	(43)	(60)
Pertes de valeurs d'actifs	-	(5)	(5)
Au 31 décembre 2023, net	7	126	133
<i>Brut</i>	<i>140</i>	<i>723</i>	<i>863</i>
<i>Amortissements cumulés</i>	<i>(133)</i>	<i>(598)</i>	<i>(731)</i>
Ecarts de conversion	1	8	9
Acquisitions des activités poursuivies	-	62	62
Acquisitions des filiales (1)	16	18	34
Amortissements	(7)	(53)	(59)
Pertes de valeurs d'actifs	(3)	(12)	(15)
Autres	(0)	-	(0)
Au 31 décembre 2024, net	14	149	163
<i>Brut</i>	<i>18</i>	<i>543</i>	<i>561</i>
<i>Amortissements cumulés</i>	<i>(5)</i>	<i>(394)</i>	<i>(398)</i>

⁽¹⁾ Lié à l'acquisition des activités Home Networks.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 1 janvier 2023, net	3	11	44	40	98
<i>Brut</i>	3	55	786	127	972
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(44)	(743)	(88)	(875)
Ecarts de conversion	-	(0)	(1)	(1)	(2)
Acquisitions des activités poursuivies	-	-	0	29	29
Amortissements	-	(1)	(20)	(7)	(28)
Pertes de valeurs	-	0	(2)	-	(2)
Autres variations ⁽¹⁾	-	-	22	(26)	(4)
Au 31 décembre 2023, net	3	10	42	35	90
<i>Brut</i>	3	54	711	125	894
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(45)	(669)	(90)	(803)
Ecarts de conversion	-	(0)	1	1	2
Acquisitions des activités poursuivies	-	0	1	19	20
Transfert en activités destinées à être cédées ⁽²⁾	(2)	0	(0)	(10)	(12)
Acquisitions de filiales ⁽³⁾	-	0	7	3	10
Cessions	(1)	(7)	0	(0)	(8)
Amortissements	-	(0)	(22)	(7)	(29)
Pertes de valeurs	-	(2)	(25)	(13)	(40)
Autres variations ⁽¹⁾	-	0	14	(14)	(0)
Au 31 décembre 2024, net	(0)	0	19	14	33
<i>Brut</i>	-	2	90	38	130
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(2)	(71)	(24)	(98)

⁽¹⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

⁽²⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles de SCS en activités destinées à être cédées.

⁽³⁾ Correspond aux immobilisations corporelles de l'activité Home Networks acquise.

4.4 Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes :

- La durée d'amortissement des aménagements ;
- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

(en millions d'euros)	Immobilier	Autres	Total Droits d'utilisation
Au 1 janvier 2023, net	51	5	56
Nouveaux contrats des activités poursuivies	5	(15)	(10)
Nouveaux contrats des activités arrêtées ou en cours de cession	3	19	22
Modification de contrat	9	-	9
Transfert	-	2	2
Amortissement	(21)	(4)	(25)
Autres	(2)	(0)	(2)
Au 31 décembre 2023, net	45	6	51
Nouveaux contrats des activités poursuivies ⁽¹⁾	6	-	6
Modification de contrat ⁽²⁾	(16)	2	(14)
Acquisitions de filiales ⁽³⁾	7	-	7
Amortissement ⁽⁴⁾	(21)	(4)	(24)
Pertes de valeurs d'actifs	(8)	(1)	(10)
Autres	1	-	1
Au 31 décembre 2024, net	15	4	19

(1) Lié au bail de Rennes – un nouveau bail de 5 an, au renouvellement de deux ans et demi de bail d'Aqua au Mexique et le nouveau bail Shenzhen.

(2) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels

(3) Nouveaux contrats Home Networks

(4) Lié à la dépréciation totale des droits d'utilisation des activités SCS destinées à être cédées

Au 31 décembre 2024, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (79%) et autres (21%). Au 31 décembre 2023, les actifs loués comprenaient principalement des bureaux et autres baux immobiliers (88%), du matériel informatique (8%) et autres (5%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 28 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.5.5.

4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions. Le Groupe a identifié deux UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur

de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Vantiva revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

(en millions d'euros)	Maison Connectée	SCS	Total
2024			
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(27)	(27)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(4)	(11)	(15)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	(39)	(40)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	(5)	(4)	(9)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(10)	(81)	(91)
Reprise de perte de valeur sur droits d'utilisation	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(10)	(81)	(91)
2023			
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(133)	(133)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(5)	(1)	(6)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	(1)	(2)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	1	-	1
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(5)	(135)	(140)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(5)	(135)	(140)

4.5.1 Principales hypothèses au 31 décembre 2024

Dans le cadre du test de dépréciation annuel et conformément à l'IAS 36, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable de sa principale unité génératrice de trésorerie Maison Connectée :

	Maison Connectée
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'usage
Description des hypothèses clés	Budget et Plan d'affaires
Période de projection des flux futurs de trésorerie	5 années
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :	
- Au 31 décembre 2024	0%
- Au 31 décembre 2023*	-
Taux d'actualisation après impôt utilisé:	
- Au 31 décembre 2024	13,2%
- Au 31 décembre 2023*	-

(*) En 2023 le test de dépréciation n'a pas pu être effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés car le groupe n'a pas réalisé un exercice budgétaire autonome complet, étant donné qu'il se concentre sur son regroupement d'entreprises avec les activités de Home Networks. Le groupe a évalué la valeur recouvrable en utilisant différentes méthodes de juste valeur (valeur attribuable à la capitalisation boursière de la division CH, multiples de l'EBITDA) et a également pris en compte l'évaluation de l'attestation d'équité émis par l'évaluateur indépendant

4.5.2 Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2024

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 63 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation ;

Une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2025 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 136 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation.

5. Autres informations opérationnelles

5.1 Actifs et dettes d'exploitation

5.1.1 Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	(0)	4
Autres	10	2
Autres actifs d'exploitation non courants	10	6
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(0)	(1)
Autres	(12)	(2)
Autres dettes d'exploitation non courantes	(12)	(3)

Dans le cadre normal de l'activités SCS, Vantiva accorde des avances en espèces et des remises prépayées anticipées à ses clients. Celles-ci s'inscrivent généralement dans le cadre d'une relation ou d'un contrat à long terme et peuvent prendre différentes formes. La contrepartie est généralement payée à l'avance aux clients en échange de divers engagements des clients pendant la durée des contrats. Ces contrats attribuent au Groupe les affaires d'un client dans un territoire particulier pendant la période spécifiée du contrat (généralement de 1 à 5 ans). Les contrats contiennent des dispositions qui établissent les termes de tarification pour les services et les volumes à fournir ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements anticipés sont classés sous "Actifs non courants", enregistrés sous "Avances sur contrats et remises prépayées anticipées" et sont amortis comme une réduction des "Revenus" sur la base des unités de production ou du film traité. La variation de l'exercice provient du reclassement de ces avances sur contrats en actifs destinés à être cédés.

Les autres actifs et dettes d'exploitation non courants au 31 décembre 2024 s'élèvent à 10 millions d'euros en actifs et 12 millions d'euros en passifs, liés essentiellement à l'acquisition de l'activité Home Networks.

5.1.2 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

(en millions d'euros)	2024	2023
Matières premières	30	86
En-cours	1	3
Produits finis et marchandises	185	130
Valeur Brute	216	219
Provisions pour dépréciation	(34)	(15)
Total Stocks et en-cours	182	204

La baisse du niveau des stocks du groupe de 3 millions d'euros par rapport à 2023 est essentiellement due à l'intégration complète dans nos systèmes et de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement de l'activité Home Networks dans la division Maison Connectée.

5.1.3 Créances clients, effets à recevoir et fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe.

- analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit.

Décomptabilisation des actifs financiers :

Une créance est décomptabilisée quand elle est cédée sans recours et lorsqu'il est prouvé que le Groupe a transféré en substance tous les risques et les avantages significatifs liés à la détention de la créance et qu'il n'a plus d'implication continue dans l'actif transféré.

(en millions d'euros)	2024	2023
Créances clients et effets à recevoir	411	288
Provisions pour dépréciation	(10)	(14)
Total clients et effets à recevoir	401	274

Les créances clients au 31 décembre 2024 enregistrent une hausse de 123 millions d'euros, liée notamment à l'acquisition de l'activité Home Networks de CommScope.

La baisse des dépréciations au 31 décembre 2024 est liée au reclassement de l'activité Solutions Logistiques (SCS) en activité arrêtée ou en cours de cession pour 4 millions d'euros.

Ventilation des créances clients

(en millions d'euros)	2024	Dont Non Echues	Dont Echues						Litiges / Douteux	Produits à recevoir	2023
			1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 180 jours	180 à 360 jours	> à 360 jours				
Créances clients et effets à recevoir	411	312	24	10	20	11	4	25	5	288	
Provisions pour dépréciation	(10)	(1)	-	-	-	(2)	-	(7)	-	(14)	
Total clients et effets à recevoir	401	311	24	10	20	9	4	18	5	274	

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (401 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 274 millions d'euros au 31 décembre 2023).

5.1.4 Autres actifs et dettes d'exploitation courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

(en millions d'euros)	2024	2023
TVA déductible	37	33
Crédit d'impôt recherche et subventions	3	3
Charges constatées d'avance	10	13
Autres	101	138
Autres actifs d'exploitation courants	151	187
Impôts à payer	(32)	(17)
Redevances – courantes	(59)	(31)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(4)	(6)
Autres	(167)	(148)
Autres dettes d'exploitation courantes	(262)	(202)

Les autres actifs et passifs d'exploitation courants concernent principalement les activités d'approvisionnements de la division « Maison Connectée ».

6. Impôt

6.1 Impôt dans le compte de résultat

6.1.1 Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.

(en millions d'euros)	2024	2023 *
Impôt courant		
France	(0)	(0)
Etranger	(14)	(15)
Total impôt courant	(14)	(15)
Impôt différé		
France	0	(2)
Etranger	(2)	(3)
Total impôt différé	(2)	(5)
Total charge d'impôt des activités poursuivies	(16)	(20)

* En application de la norme IFRS 5 la note charge d'impôt 2023 a été retraitée, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

En 2024, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, en Italie, au Mexique, en Pologne et aux États-Unis.

En application d'IFRIC 23 les positions fiscales incertaines comptabilisées en charge d'impôt courant en Inde et au Brésil s'élevaient à 1 million d'euros en 2024.

En 2023, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés au Brésil, au Canada, en Inde, au Mexique, Italie et aux États-Unis.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 25,83%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023 *
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(161)	(144)
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(1)	(25)
Impôt sur les résultats	(16)	(20)
Résultat des activités poursuivies avant impôts	(145)	(99)
	25,83%	25,83%
Produit d'impôt théorique	37	26
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾	(45)	(2)
Effet des différences permanentes	(15)	(53)
Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾	1	(2)
Effet des ajustements de l'année précédente ⁽³⁾	(16)	10
Autres différences	23	5
Retenues à la source non imputées	(0)	(2)
Charge d'impôt des activités poursuivies	(16)	(20)

* En application de la norme IFRS 5 la charge d'impôt des activités poursuivies 2023 a été retraitée, l'activité Solution logistique (SCS) est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

(1) En 2024, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(2) En 2023, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(3) En 2023 et 2024, les ajustements de l'année précédente étaient principalement dus à des changements d'options de déclaration qui n'ont eu d'incidence que sur les actifs d'impôts différés

Pilier 2 - Réforme fiscale internationale

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, est entrée en application en France à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a réalisé un calcul préliminaire en vue de ses déclarations Pilier 2 (s'appuyant sur le reporting pays par pays, les dispositifs « Safe Harbor » et des calculs détaillés si nécessaires) et n'a identifié aucun passif courant ou différé.

6.2 Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et
- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche
- et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels
- ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme.

Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1 Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 31 décembre 2022	19	(3)	16
Variations impactant le résultat des activités poursuivies *	(30)	30	(0)
Autres mouvements ⁽¹⁾	32	(31)	1
Au 31 décembre 2023	20	(3)	17
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(4)	(7)	(11)
Transfert en activités destinées à être cédées	(9)	0	(9)
Autres mouvements ⁽¹⁾	4	(3)	1
AU 31 Décembre 2024	11	(13)	(2)

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale, l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global ainsi que les variations de change.

Au 31 décembre 2024, les passifs nets d'impôts différés de (2) millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie, au Brésil, en Pologne et en Inde.

Au 31 décembre 2023, les actifs nets d'impôts différés de 17 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie, au Brésil, en Pologne et en Inde.

6.2.2 Analyse des impôts différés nets par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Effet fiscal des reports déficitaires	1 078	1 039
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations corporelles	24	20
Ecart d'acquisition	3	4
Immobilisations incorporelles	(80)	(82)
Créances clients et autres actifs	75	27
Dettes financières	226	193
Provisions pour retraites et avantages assimilés	33	42
Provisions et autres passifs	149	156
Total des impôts différés sur différences temporelles	430	360
Impôts différés actifs (passifs), bruts	1 508	1 399
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 510)	(1 380)
Impôts différés actifs (passifs), nets	(2)	19

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, aucune variation significative par rapport à 2023.

En 2024, ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, des Etats-Unis et l'Allemagne.

7. Capitaux propres et résultat par action

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1 Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2023	355 431 742	0,01	3 554 317
Augmentation de capital	134 704 669	0,01	1 347 047
Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Actionnaires"	157 492	0,01	1 575
Capital social au 31 Décembre 2024	490 293 903	0,01	4 902 939

Comme présenté dans la Note 2, le groupe a émis 134 704 699 actions attribuées à CommScope dans le cadre de l'augmentation de capital réservée pour l'acquisition de la division Home Networks.

Au 31 décembre 2024, 75 125 BSA Actionnaires qui ont été exercés (représentant 157 492 actions nouvelles), il n'y a plus de BSA restants à exercer.

Pour rappel la parité d'exercice des BSA Actionnaires, qui était établie à 5 BSA Actionnaires pour 4 actions nouvelles, a été ajustée et est désormais de 5 BSA Actionnaires pour 10,5 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2024 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Vantiva :

- CommScope a déclaré détenir 134 704 669 actions représentant 27,5% du capital social et 27,5% des droits de vote de la société ;
- Briarwood Chase Management LLC a déclaré détenir 101 574 823 actions représentant 20,7% du capital social et 20,7% des droits de vote de la Société ;
- TPG Angelo Gordon a déclaré détenir 79 671 524 actions représentant 16,2% du capital social et 16,2% des droits de vote de la Société ;
- Bpifrance Participations S.A. a déclaré détenir 38 437 497 actions représentant 7,8% du capital social et 7,8% des droits de vote de la Société.

7.2 Autres éléments des capitaux propres

7.2.1 Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Vantiva a procédé à une émission de Titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- Ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Vantiva dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la Société ;
- Ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

7.2.2 Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2023 et 2024, les Assemblées générales tenues respectivement les 20 juin 2023 et 19 juin 2024 n'ont pas voté de versement de dividende.

7.2.3 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2024 et 2023, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

7.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
<i>(en millions d'euros, sauf le nombre d'actions en milliers)</i>		
Résultat net	(282)	(285)
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	-	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	121	141
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	(161)	(144)
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)	490 294	355 432
Effet dilutif des stock-options, des plans d'actions gratuites et de performance et des Obligations Convertibles	-	-
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)*	490 294	355 432

(*) L'impact dilutif porte seulement sur le résultat net total (avec activités abandonnées)

En application d'IAS 33, le calcul du caractère dilutif a été fait sur la base du résultat des activités poursuivies.

7.4 Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Du fait de l'opération Home Networks, CommScope Inc exerce une influence notable sur Vantiva et est donc une partie liée.

En 2024, Vantiva a acheté pour 45 millions d'euros de composants en application d'un accord d'approvisionnement. Selon cet accord, Vantiva doit acheter en priorité auprès de CommScope les composants dont il a besoin et qui sont disponibles chez CommScope. Les montants dus à CommScope à la clôture au titre de cet accord s'élèvent à 1 million d'euros. Vantiva avait également des créances d'indemnisation de CommScope à l'ouverture, intégralement réglées dans la période.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en note 9.4.

En 2023, TPG Angelo, Gordon & Co, L.P., qui détenait 22,4 % du capital du groupe, a accordé, avec Barclays, un prêt de 85 millions d'euros au groupe. Ce dernier a été intégralement remboursé en 2024.

Vantiva a enregistré une charge d'intérêts due à Angelo, Gordon & Co., L.P à fin décembre 2024 de 25 millions d'euros et présente une dette à la clôture de l'exercice 2024 d'un montant de de 139 millions d'euros.

Aucune autre transaction vis-à-vis d'une partie liée n'a été identifiée en 2024.

8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1 Actifs financiers

8.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

1. *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
2. *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	déc-24	déc-23
Trésorerie	25	33
Equivalents de trésorerie	5	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	133

Au 31 décembre 2024, tout comme au 31 décembre 2023, il n'y a pas de liquidités soumises à restriction.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie s'élevant à 5 millions d'euros et ont été placés sur des fonds monétaires.

8.2 Passifs financiers

8.2.1 Dettes financières

8.2.1.1 Principales caractéristiques

En octobre 2023, Vantiva a contracté une nouvelle dette à court terme, arrivant à échéance en mars 2024, pour un montant de 85 millions d'euros.

Cette dette avait pour objectif de couvrir le besoin de liquidité à court terme, y compris l'exécution de l'acquisition de la division Home Networks de CommScope, qui a eu lieu le 9 janvier 2024.

Cette dette a été financée par les prêteurs existants (Angelo Gordon et Barclays) au bénéfice de la filiale Vantiva Technologies SAS. Un prêt intragroupe a ensuite été accordé par Vantiva Technologies SAS à Vantiva SA pour un montant de 85 millions d'euros. Vantiva SA est le garant de cette dette. Celle-ci a été entièrement remboursée en août 2024.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2024, avec et sans les dettes de loyer IFRS 16, se décompose comme suit :

Vantiva Dec 2024 Dette Nette - avec dettes de loyers opérationnels									
(en millions d'euros)									
Entité	Dette	Caractéristiques	Devise	Montant Nominal	Montant IFRS	Taux Nominal	Taux Effectif	Echéance	
Vantiva	Barclays 1L	Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽¹⁾	EUR	268	263	10,2%	12,6%	Sep-26	
Vantiva	AG 2L	Cash: E + 4.00% & PIK ⁽²⁾	EUR	139	134	13,2%	19,0%	Mar-27	
Vantiva USA Shared Services, Inc.	WF	WF Prime Rate + 2% Margin	USD	56	56	9,5%	9,5%	Sep-26	
Diverses entités	Dettes de loyers opérationnels		Diverses	19	19	17,3%	17,3%		
Vantiva	Intérêts courus		EUR	2	2	N/A	N/A		
Vantiva	Intérêts capitalisés courus (PIK)		EUR	24	24	N/A	N/A		
Dette Brute				508	498	10,7%	13,5%		
Trésorerie & Equivalents de trésorerie				30	30				
Dette Nette				478	468				

- (1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3,0% la première année, augmentant à 4,0% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite
- (2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4.0% et 6.0% après 2 années // intérêts capitalisés : 5.0% pour la première année, puis à 5.5% après 12 mois, et 6.0% pour la suite

Vantiva Dec 2024 Dette Nette - sans dettes de loyers opérationnels									
(en millions d'euros)									
Entité	Dette	Caractéristiques	Devise	Montant Nominal	Montant IFRS	Taux Nominal	Taux Effectif	Echéance	
Vantiva	Barclays 1L	Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽¹⁾	EUR	268	263	10,2%	12,6%	Sep-26	
Vantiva	AG 2L	Cash: E + 4.00% & PIK ⁽²⁾	EUR	139	134	13,2%	19,0%	Mar-27	
Vantiva USA Shared Services, Inc.	WF	WF Prime Rate + 2% Margin	USD	56	56	9,5%	9,5%	Sep-26	
Vantiva	Intérêts courus		EUR	2	2	N/A	N/A		
Vantiva	Intérêts capitalisés courus (PIK)		EUR	24	24	N/A	N/A		
Dette Brute				489	479	10,4%	13,4%		
Trésorerie & Equivalents de trésorerie				30	30				
Dette Nette				459	449				

- (1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite
- (2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4.00% et 6.00% après 2 années // intérêts capitalisés : 5.00% pour la première année, puis à 5.5% après 12 mois, et 6.0% pour la suite

8.2.1.2 Conditions principales des conventions de crédit

Le prêt à court terme de 85 millions d'euros porte un taux d'intérêt d'EURIBOR 3 mois plus une marge de 10%.

Les intérêts sont capitalisés et seront réglés à la fin du prêt ou lors du remboursement anticipé.

Le prêt est assorti d'une commission de sortie de 7 %.

Ensemble des garanties financières

Prêt à court terme

Le prêt à court terme, remboursé en Août 2024, a été mis en place avec une longue liste d'actifs donnés en gage aux prêteurs, comprenant des stocks, des actions et des actifs de certaines filiales. Ces garanties ont été relâchées au cours du T4 2024 consécutivement au remboursement intégral.

Nantissements sur d'autres lignes de crédit

Les gages sur les autres lignes de crédit n'ont pas été modifiés, Wells Fargo (WF) bénéficiant d'un gage de premier rang sur les actifs américains et les dettes Barclays 1L et AG 2L garantis par les actifs de l'activité Maison Connectée (hors États-Unis).

Paiements anticipés obligatoires et volontaires

En cas de défaut ou de changement de contrôle de Vantiva, les créanciers pourront immédiatement exiger le paiement de la totalité ou d'une partie des montants en souffrance.

100 % du produit net des cessions non ordinaires doit être utilisé pour rembourser la dette, sous réserve d'un droit de réinvestissement en cas de sinistre et de la possibilité de conserver jusqu'à 10 millions d'euros du produit encaissé.

L'accord de crédit définit un Excess Cash Flow comme une génération de flux de trésorerie qui dépasse les besoins de financement des activités courantes.

Tout Excess Cash Flow déclencherait un remboursement partiel obligatoire à compter de l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2023, conformément au test ci-dessous :

- pour 50 % si le ratio d'endettement net total > 2,20x
- pour 25 % si le ratio d'endettement net total $\leq 2,20$ et > 1,70x
- et 0 % si le ratio d'endettement total net est inférieur à 1,70.

Aucun Excess Cash Flow n'a été déterminé en décembre 2024.

Les cas de défaut dans les Instruments de Dette sont soumis à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce et comprennent notamment :

- l'incapacité des emprunteurs à effectuer les paiements requis à l'échéance en vertu des instruments de dette ou de toute autre endettement financier, ou à se conformer à des obligations essentielles liées aux instruments de dette ;
- un défaut croisée en vertu duquel il y a défaut si un membre du groupe manque à ses obligations au titre d'un endettement financier d'un montant total agrégé à 25 millions de dollars.

Covenants financiers

Les documentations des Instruments de Dette (Barclays 1L, AG 2L, ligne de crédit ABL Wells Fargo) prévoient notamment une limite de ratio de levier financier, testée semestriellement à compter du 30 juin 2023, requérant que le ratio de dette nette à EBITDA, tels que défini ci-dessous soit inférieur ou égal aux valeurs suivantes :

30 juin 2023	4,5 à 1,00
31 décembre 2023	5,0 à 1,00
30 juin 2024	5,0 à 1,00
31 décembre 2024 et après	5,1 à 1,00

Le non-respect de ces covenants financiers est un cas de défaut consécutivement auquel les prêteurs peuvent ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

La dette nette telle que définie pour le covenant est égale à la valeur nominale de la dette du Groupe (excluant la dette de location opérationnelle selon la norme IFRS 16) moins (i) la trésorerie et (ii) les dépôts qui garantissent de la dette.

L'EBITDA tel que défini par le covenant est égal à l'EBITDA ajusté du Groupe moins les charges liées à IFRS 16.

Les ratios d'endettement calculés pour décembre 2024 sont présentés ci-dessous :

Date	Covenant Cible	Réel
31 Décembre 2024	5,10	4,71

Engagements de faire (“Affirmative Covenants”)

Les documentations de crédit des Instruments de Dette contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles, ainsi que des obligations pour le groupe de communiquer aux prêteurs :

- Comptes semestriels : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie non audités (sans notes) ;
- Comptes annuels : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie audités ;
- Prévisions pour l'année entière : y compris le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le FCF et le ratio d'endettement net.

Engagements de ne pas faire (“Negative Covenants”)

Les documentations de crédit des Instruments de Dette contiennent diverses clauses restrictives standard et usuelles ainsi que d'autres clauses spécifiques qui restreignent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Ces restrictions portent notamment sur :

- Endettement financier : en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- Sûretés : les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisées, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés courantes.
- Cessions : sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions d'actifs.
- Acquisitions : à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- Distributions et paiements subordonnés : le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions externes, en particulier aux actionnaires.

Au 31 décembre 2024, Vantiva respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre cette date et la date d'établissement des comptes.

8.3 Instruments financiers dérivés

PRINCIPES GENERAUX

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*
- *Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs*
- *Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- *A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture*
- *Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace*
- *Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée*

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.

8.3.1 Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2024		2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de change	4	0	1	2
Couvertures de taux d'intérêt	0	0	0	0
Juste valeur des instruments dérivés	4	0	1	2

Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2024 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Devises	Notionnel ⁽¹⁾	Échéance	Juste Valeur ⁽²⁾
Ventes/achats à terme et swaps de change	EUR/GBP	3	2025	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	EUR/USD	(107)	2025	2
Ventes/achats à terme et swaps de change	GBP/USD	(92)	2025	1
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/AUD	(3)	2025	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/CAD	23	2025	1
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/JPY	18	2025	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/MXN	3	2025	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/PLN	1	2025	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	Autres devises	2	2025	0
JUSTE VALEUR				4

⁽¹⁾ Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

⁽²⁾ Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2024.

Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe ne possède aucun instrument de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2024.

Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

8.3.2 Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.5.3.2, la politique du Groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Il utilise pour cela des instruments de change à court terme qu'il proroge en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement. Les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de la clôture ne sont ainsi pas représentatives de l'incidence de ces instruments dérivés tant sur l'exercice passé que sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2024 :

	Couverture de change	
	Incidence des parts efficaces ⁽¹⁾	Incidence des parts inefficaces ⁽²⁾
<i>(in million euros)</i>		
Marge Brute	2	0
Charges d'intérêts reçus	0	1
Gain (perte) de change	0	1
Charges financières nettes	0	2
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net	2	2
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	6	0
Autres éléments du résultat global	6	0

(1) Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

(2) Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de sur couvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

8.4 Evaluation à la juste valeur

8.4.1 Classification et évaluation à la juste valeur

ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les

créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets », ou dans le cas des titres de participations non détenues à des fins de transaction et sur option initiale et irréversible, dans une ligne dédiée des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.

INSTRUMENTS DERIVES

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.3.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Modèle interne avec des paramètres observables y compris l'utilisation de transactions récentes et conclues à des conditions normales de marché (si disponible) et la référence à d'autres instruments relativement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation d'options utilisant au maximum des données de marché et incluant le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : Modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2024				
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir note 8.5)	Estimation à la juste valeur
Participations non consolidées	15	-	15	-	-	Niveau 1/Niveau 3
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	26	4	23	-	-	Niveau 1/Niveau 2
<i>Prêts et autres</i>	4	4	-	-	-	Niveau 2
Autres actifs financiers non courants	30	-	-	-	-	
Total actif financier non courant	45					
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	23	0	23	-	-	Niveau 1
<i>Instruments financiers dérivés</i>	4	-	-	-	4	Niveau 2
Autres actifs financiers courants	27	-	-	-	-	
<i>Trésorerie</i>	25	-	25	-	-	Niveau 1
<i>Equivalents de trésorerie</i>	5	-	5	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	-	-	-	-	
Total actif financier courant	58					
<i>Emprunts non courants ⁽¹⁾</i>	(477)	(477)	-	-	-	Niveau 2
Dettes financières	(477)					
Dettes de loyers	(11)	(11)	-	-	-	Niveau 2
Total passif financier non courant	(489)					
Dettes financières	(2)	(2)	-	-	-	Niveau 2
Dettes de loyers	(8)	(8)	-	-	-	Niveau 2
Autres dettes financières courantes	(1)	-	-	-	(1)	Niveau 2
Total passif financier courant	(11)					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(500)					

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Le total des passifs financiers s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 546 millions en décembre 2023.

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 Décembre 2023				
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir note 8.5)	Estimation à la juste valeur
Participations non consolidées	19	-	19	-	-	Niveau 1/Niveau 3
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	15	6	9	-	-	Niveau 1/Niveau 2
<i>Prêts et autres</i>	1	1	-	-	-	Niveau 2
<i>Créances liés aux actifs de sous-location</i>	0	0	-	-	-	Niveau 2
<i>Obligations Convertibles ⁽¹⁾</i>	8	-	8	-	-	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	24	-	-	-	-	
Total actif financier non courant	43					
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	20	0	20	-	-	Niveau 1
<i>Autres actifs financiers courants</i>	-	-	-	-	-	
<i>Instruments financiers dérivés</i>	1	-	-	-	1	Niveau 2
Autres actifs financiers courants	21	-	-	-	-	
<i>Trésorerie</i>	34	-	34	-	-	Niveau 1
<i>Équivalents de trésorerie</i>	100	-	100	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133	-	-	-	-	
Total actif financier courant	155					
<i>Emprunts non courants ⁽²⁾</i>	(391)	(391)	-	-	-	Niveau 2
Dettes financières	(391)					
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	-	-	-	-	Niveau 2
Autres dettes non courantes	-					
Dettes de loyers	(37)	(37)	-	-	-	Niveau 2
Total passif financier non courant	(428)					
Dettes financières	(92)	(92)	-	-	-	Niveau 2
Dettes de loyers	(22)	(22)	-	-	-	Niveau 2
<i>Instruments financiers dérivés</i>	(2)	-	-	-	(2)	Niveau 2
Autres dettes financières courantes	(2)	-	-	-	(2)	Niveau 2
Total passif financier courant	(118)					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(546)					

- (1) Le modèle du groupe évalue l'obligation convertible (niveau 3) comme l'addition de :
- Une obligation vanille avec un rendement de 16% en ligne avec le rendement d'une dette similaire de TCS au 31 décembre 2023 ;
 - Une option d'achat représentant la hausse potentielle de la conversion ;
 - Une option d'achat vendue représentant la capacité de TCS à forcer la conversion.

Le modèle donne une valorisation de 7,6 millions d'euros pour une volatilité de 130% (selon les tables de Reuters) et de 9 millions d'euros pour une volatilité de 77% (volatilité à long terme). Le groupe a retenu la première valorisation.

- (2) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Le total des passifs financiers s'élève à 546 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 431 millions en décembre 2022.

8.5 Gestion des risques financiers

8.5.1 Risque de marché

Vantiva est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de Trésorerie Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

8.5.2 Risque de taux d'intérêt

8.5.2.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts de liquidités.

Au 31 décembre 2024, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

(en millions d'euros)

Dettes financières Valeur Nominale (hors locations opérationnelles)	489
Part à taux variable	95%

Dec 2024

489

95%

En 2024, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

8.5.2.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

Le Groupe suit de près l'évolution des courbes de marché et leur impact sur ses cash-flows futurs. Des options de couvertures sont régulièrement discutées et Vantiva pourrait contracter des couvertures de taux d'intérêt.

8.5.2.3 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

**Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2024
d'une variation par rapport aux taux actuels**

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(5)	(5)
Impact d'une variation de taux de -1%	5	5

NB : Le calcul d'impact prend en compte le dernier taux EURIBOR 3M utilisé pour les dettes Barclays et AG 2L à 2,886%

8.5.3 Risque de change

8.5.3.1 Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

8.5.3.2 Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition au dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les achats en dollar US avec les ventes en dollar US, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 149 millions de dollars US en 2024 (position nette acheteuse de 114 millions de dollars US en 2023).

La politique du Groupe consiste à :

- Demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes;
- Demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.3.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

8.5.3.3 Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe est de centraliser dans la mesure du possible son financement et le risque de change associé, le cas échéant, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la majorité des filiales du Groupe empruntent et prêtent leurs excédents de trésorerie à la Trésorerie du Groupe, qui à son tour satisfait les besoins de liquidité en empruntant à l'extérieur. Les filiales qui ne peuvent pas conclure de transactions avec la Trésorerie du Groupe en raison de lois ou de restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales conformément aux règles établies par la Trésorerie du Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou investissent les excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'équilibrer les devises empruntées par la Trésorerie du Groupe Vantiva avec les devises prêtées, Vantiva peut recourir à des swaps de devises principalement (i) pour convertir les emprunts libellés en euros, en dollars US et en livres Sterling qui sont prêtés respectivement aux filiales du groupe aux Etats-Unis et en Angleterre et (ii) pour convertir les emprunts libellés en dollar US, à l'extérieur ou auprès des filiales du Groupe en euros. Les points de terme (report/déport) de ces swaps de devises qui sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts ont généré un produit de 0,6 millions d'euros en 2024 et une charge de (1,2) millions d'euros en 2023.

8.5.3.4 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2024 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies ⁽¹⁾	(14)	(7)	(21)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾		287	287

⁽¹⁾ Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar américain contre l'euro sur (i) l'exposition nette en dollar américain (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro et sur (ii) l'exposition nette en euro de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar américain ;
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar américain contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar américain.

⁽²⁾ Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar américain contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar américain.

8.5.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Vantiva :

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Avec 30 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024, le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds monétaires diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2024, 85 % des liquidités étaient déposées auprès de banques bien notées.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

Les clients de Vantiva sont principalement de grands opérateurs de réseaux et de grands studios. Le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative des impayés et continue de surveiller son risque de crédit. De même, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties financières très bien notées.

Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice.

Le montant attribué au 31 décembre 2024 est égal à 27 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 4,8 millions d'euros et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des objectifs et prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement.

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par les passifs financiers. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur aux 31 décembre 2024.

(en millions d'euros)	31 Décembre 2024							Total
	2025-S1	2025-S2	2026	2027	2028	2029	Après	
Barclays 1L	-	-	268	-	-	-	-	268
AG 2L	-	-	-	139	-	-	-	139
Short Term Loan	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit WF	-	-	56	-	-	-	-	56
Intérêts courus - 1L 2L	2	-	-	-	-	-	-	2
Intérêts capitalisés PIK - 1L 2L	-	-	17	8	-	-	-	24
Dettes de loyers	5	3	4	3	4	4	(3)	20
Autre dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette totale – remboursement du nominal	7	3	345	150	4	4	(3)	508
IFRS Adjustment								(10)
DETTE IN IFRS								498

(en millions d'euros)	31 Décembre 2024							Total
	2025-S1	2025-S2	2026	2027	2028	2029	Après	
Intérêts courus 1L & 2L & Pret Courte Dure	2	-	-	-	-	-	-	2
Intérêts capitalisés PIK 1L & 2L et exit fee	-	-	17	8	-	-	-	24
Dettes de loyers - intérêts	1	3	2	2	2	1	1	13
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des versements d'intérêts	3	3	19	10	2	1	1	39
Moins PIK et interet courus dans le principal								(26)
TOTAL DES VERSEMENTS D'INTERETS								13

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

(en millions d'euros)	Dec 31	Dec 31
	2024	2023
Lignes de crédit confirmées avec échéance de plus d'un an	120	113

En 2024 la ligne confirmée reste à 125 millions de dollar, mais à des taux de change différents.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 120 millions d'euros au cours de change du 31 décembre 2024 (la « ligne de crédit Wells Fargo »). La disponibilité de cette ligne de crédit varie en fonction du montant des créances clients et des stocks. Au 31 décembre 2024, cette ligne affichait un montant de 120 millions d'euros (valeur de financement) et était tirée à hauteur de 56 millions d'euros.

Affacturage

Au 31 décembre 2024, le groupe avait 27 millions d'euros d'encours d'affacturage, répartis en 19 millions d'euros de programmes d'affacturage inversé de ses clients et 8 millions d'euros d'affacturage sans recours. Il disposait à cette date d'une enveloppe mobilisable de 27 millions d'euros.

Pour le programme d'affacturage sans recours, le groupe compte sur deux contreparties, Wells Fargo aux États-Unis et Eurofactor en France. Le Groupe a conclu que dans le cadre de ces contrats, les créances devaient être décomptabilisées. En particulier, les montants reçus sont définitifs et ne peuvent être modifiés en fonction des performances futures. Le groupe ne conserve qu'un risque de dilution, qui a été historiquement très faible.

En France les créances cédées bénéficient d'un programme d'assurance dont le bénéfice est transféré à l'établissement financier.

9. Avantages au personnel

9.1 Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 4 397 employés (4 328 au 31 décembre 2023). Se référer au chapitre 5.2 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

L'effectif moyen des entités des activités continues du Groupe au 31 décembre s'élève à 2 333 employés (1 968 au 31 décembre 2023).

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme suit :

<i>(en million d'euros)</i>	2024	2023 *
Salaires	173	98
Charges sociales	8	17
Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	1	1
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2.1)	1	1
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	66	7
Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies)	249	124
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	7	6

* En application de la norme IFRS 5 les avantages au personnel 2023 ont été retraitée, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2 Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (note 8.5).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et

avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement et le risque de longévité. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1 Synthèse des provisions et descriptif des régimes

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
(en millions d'euros)						
Au 1^{er} janvier	213	223	2	2	215	225
Charge nette de l'exercice	9	12	-	-	9	12
Reprises exceptionnelles	(0)	(0)	-	-	(0)	(0)
Prestations et contributions versées	(26)	(28)	-	-	(26)	(28)
Variation de périmètre	1	0	-	-	1	-
Transfert d'activités destinées à être cédées ⁽¹⁾	(7)	-	-	-	(7)	-
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	(6)	7	-	-	(6)	7
Ecart de conversion et autres	1	0	-	-	1	0
Au 31 décembre	185	213	2	2	187	215
<i>Dont courant</i>	<i>30</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30</i>	<i>34</i>
<i>Dont non courant</i>	<i>155</i>	<i>179</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>157</i>	<i>181</i>

(1) En application de la norme IFRS 5 l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession

9.2.1.1 Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 28 millions d'euros en 2024.

9.2.1.2 Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2024, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

(en millions d'euros) 2024

	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	159	82	82	4	17	344
Juste valeur des actifs du régime	0	(59)	(83)	-	(15)	(157)
Provision pour retraites et avantages assimilés	159	23	(1)	4	2	187
Paiements	(15)	(1)	(8)	(0)	(1)	(25)
Duration moyenne (en années)	9	8	11	8	10	N/A

(en millions d'euros) 2024

	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	159	82	82	4	17	344
Juste valeur des actifs du régime	0	(59)	(83)	-	(15)	(157)
Provision pour retraites et avantages assimilés	159	22	(1)	4	2	187
Paiements	(15)	(1)	(8)	(0)	(1)	(25)
Duration moyenne (en années)	9	8	11	8	10	N/A

Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Vantiva et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants. Les bénéficiaires de ce plan sont (quasiment) tous retraités.
- **Aux Etats-Unis**, les employés de Vantiva sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Vantiva a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Vantiva, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations pour donner suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Vantiva accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Vantiva et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite s'étend de 62 à 64 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Vantiva accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis, Vantiva offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants.

9.2.2 Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

9.2.2.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Coût des services:						
- Coût des services rendus au cours de la période	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier net:						
- Coût financier relatif à l'engagement	(15)	(16)	(0)	-	(15)	(16)
- Rendement relatif aux actifs du régime	7	7	-	-	7	7
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges	(9)	(11)	(0)	-	(9)	(11)

9.2.2.2 Etat du Résultat Global (ERG)

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Ouverture					(140)	(146)
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:						
- liés au rendement des actifs de couverture	14	0	-	-	14	0
Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraites:						
- liés au changement d' hypothèses démographiques	(0)	(2)	-	-	(0)	(2)
- liés au changement d' hypothèses financières ⁽¹⁾	(14)	16	(0)	-	(14)	16
- liés aux ajustements d'expérience	(1)	(8)	0	-	(0)	(8)
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG	(1)	6	(0)	-	(1)	6
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG					(141)	(140)

⁽¹⁾ En 2024 la variation des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné une perte actuarielle de 7 millions d'euros contre un gain actuariel de 7 millions d'euros en 2023.

9.2.3 Evolution des engagements et des actifs de couvertures

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	(377)	(383)	(1)	(2)	(378)	(385)
Coût des services rendus	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier	(15)	(16)	(0)	(0)	(15)	(16)
- de changement dans les hypothèses démographiques	0	2	-	-	0	2
- de changement dans les hypothèses financières	14	(16)	0	-	14	(16)
- des ajustements liés à l'expérience	2	8	(0)	-	2	8
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	33	30	0	0	33	30
Écarts de conversion	(7)	0	(0)	0	(7)	0
Transfert d'activités destinés à être cédées ⁽¹⁾	7	-	-	-	7	0
Autres (changement système de retraite)	2	-	-	-	2	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	(343)	(377)	(1)	(1)	(344)	(378)
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(164)</i>	<i>(184)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(164)</i>	<i>(184)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(179)</i>	<i>(193)</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(180)</i>	<i>(194)</i>
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	162	160	-	-	162	160
Rendement des actifs de couverture	7	7	-	-	7	7
Gains/(pertes) de réévaluation	(14)	(1)	-	-	(14)	(1)
Cotisations versées par l'employeur	9	8	-	-	9	8
Prestations versée	(15)	(12)	-	-	(15)	(12)
Écarts de conversion	7	(1)	-	-	7	(1)
Autres (changement système de retraite)	1	(1)	-	-	1	(1)
Juste valeur à la clôture	157	162	-	-	157	162
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(186)	(214)	(1)	(1)	(187)	(216)

(1) En application de la norme IFRS 5 l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à environ 33 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 18 millions d'euros directement versés par l'entreprise aux employés et 15 millions d'euros par les plans.

9.2.4 Actifs du régime

9.2.4.1 Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles de 2024 sont de l'ordre de 6,7 millions de livres sterling (7,9 millions d'euros au taux moyen 2024).

Aux Etats-Unis, la politique de Vantiva est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Il n'y a pas eu de contribution en 2024.

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Un mandat a été donné à un fond externe pour appliquer cette stratégie.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 94%. L'actif de financement est composé de 24% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 66% d'obligations et 4% d'instruments de capitaux propres.

9.2.4.2 Ventilation de la juste valeur par catégorie

(en % et en millions d'euros)

	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Trésorerie et équivalents	3%	3%	5	5
Actions	40%	39%	63	63
Titres de créances	43%	44%	68	71
Immobilier	0%	0%	0	0
Contrats d'assurance	14%	15%	21	24
Total	100%	100%	157	162

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Vantiva ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2024, le rendement réel des actifs s'élève à (7) millions d'euros (7 millions d'euros positifs en 2023).

9.2.5 Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,47%	4,01%	5,34%	4,70%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1,24%	1,25%	N/A	N/A

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Les taux d'actualisation utilisés pour la zone euro et le Royaume-Uni sont déterminés sur la base des indices d'obligations d'entreprises notées AA et sont les suivants :

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	3,35%	0,00%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	5,55%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA curve
Etats-Unis	5,21%	N/A	5,34%	Citigroup pension discount curve

9.2.6 Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- Si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 7 millions d'euros ;
- Si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 7 millions d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- Si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnablement possibles des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3 Paiements sur la base d'actions

Le Groupe peut accorder des rémunérations sur la base d'actions dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle de Black&Scholes peut également être utilisé pour évaluer la valeur des attributions soumises à certaines conditions de marché.

9.3.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Vantiva

Plan d'intéressement à Long Terme 2022 (LTIP 2022)

L'Assemblée générale du 6 septembre 2022, dans sa quatorzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 6 septembre 2025. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 21 décembre 2022 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2022 et attribué gratuitement 2 665 074 droits à actions gratuites au profit du Directeur général.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 21 décembre 2025) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2025 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2023 (pesant pour 20%).

À la suite du départ en retraite du Directeur général, les 2 665 074 actions gratuites relative au plan LTIP 2022 approuvé le 21 décembre 2022 par le conseil d'administration ont été annulées en totalité.

Conformément à l'autorisation donnée par la même Assemblée générale, le Conseil d'administration du 31 janvier 2023 a procédé à l'attribution de 7 995 223 actions de performance au bénéfice de membres du Comité exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, doit prendre fin également à son troisième anniversaire (soit initialement au 31 janvier 2026).

À la suite du départ du Directeur Général et de certains membres du comité exécutif le nombre d'actions gratuites a été réévalué et porté à 5 843 400 actions gratuites.

Plan d'intéressement à Long Terme 2023 (LTIP 2023)

L'Assemblée générale du 20 juin 2023, dans sa vingt-troisième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et est valable jusqu'au 20 août 2026. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 4% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 13 juillet 2023 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2023 et attribué gratuitement 13 981 244 droits à actions gratuites au profit du Directeur général et aux membres du Comité exécutif.

Suite au départ du Directeur Général et de certains membres du comité exécutif le nombre d'actions gratuites a été réévalué et porté à 6 681 649 actions gratuites.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 13 juillet 2026) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2024, 2025 et 2026 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2026 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2024 (pesant pour 20%).

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous :

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments initialement accordés	Nombre d'instruments restants	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'instrument	Prix d'exercice / Valeur de l'action ⁽¹⁾	Juste valeur estimée ⁽¹⁾
LTIP 2022 (*)	Actions de performance	21 décembre 2022	2 665 074	0	1	Décembre 2025	3 ans	0,19 euros	0,14 euros
LTIP 2023 (*)	Actions de performance	31 janvier 2023	7 995 223	5 843 400	7	Janvier 2026	3 ans	0,27 euros	0,22 euros
LTIP 2023 (*)	Actions de performance	13 juillet 2023	13 981 244	6 681 649	17	Juillet 2026	3 ans	0,22 euros	0,17 euros

(*) Plan de rétention dénommé « Long-Term Incentive Plan (LTIP) » (voir la description ci-avant).

Avances accordées à 2 administrateurs et certains dirigeants dans le cadre des plans LTIP

Les plans LTIP des années précédentes ont été acquis par anticipation en 2022 en raison de la scission. Dans certains pays, cette acquisition anticipée a déclenché une imposition immédiate. Dans ces circonstances, les bénéficiaires de LTIP imposés dans ces pays ont reçu une avance remboursable de Vantiva.

Comme indiqué dans le DEU 2023, l'avance consentie au Président du Conseil d'Administration est susceptible de contrevenir à certaines dispositions du Code de commerce. La majeure partie de cette avance a été remboursée en 2023 ; le montant restant dû étant entièrement provisionné (environ 0,4 million de livres sterling, net d'une créance)

9.3.2 Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2024 et 2023 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) / Valeur d'action
Nombre restant au 31 décembre 2022	2 696 437	1,00 <i>(compris entre 0 et 0,74)</i>
<i>Dont exerçables</i>	31 363	70,15
Attribuées (*)	19 529 099	0,24
Livrées (Plan d'actions gratuites)	434 070	0,00
Supprimées & autres	(31 363)	70,15
Nombre restant au 31 décembre 2023	22 628 243	0,23 <i>(compris entre 0 to 0,23)</i>
<i>Dont exerçables</i>	-	0,00
Supprimées & autres	(10 103 194)	0,22
Nombre restant au 31 décembre 2024	12 525 049	0,24 <i>(compris entre 0,22 to 0,27)</i>

(*) liés aux Plans d'Intéressement à Long Terme (LTIP) 2022 et 2023.

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

	Plans de stock- options octroyés en	
	janv-23	juil-23
(en % et en euros)		
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	0,27	0,22
Prix moyen d'exercice pondéré	1,75	1,75
Volatilité attendue	61%	61%
Taux sans risque	2,00%	2,00%
Ratio de dividende attendu	0,00%	0,00%
Juste valeur à la date d'estimation	0,22	0,17

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans d'actions de performances ayant une maturité à long terme incluent :

- La volatilité historique des actions Vantiva sur la période longue disponible ;
- Les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Vantiva. Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Vantiva observable à la date de début du plan.

9.3.3 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge de 0,9 million d'euros et une charge de 0,9 million d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. La contrepartie de cette charge a été créditée en capitaux propres.

9.4 Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,6 millions d'euros en 2024 et 0,5 millions en 2023. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2024 seront versés en 2025.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2024 et 2023) se détaillent comme suit sur les exercices 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	2024	2023
Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾	9	7
Avantages à long-terme	1	1
Indemnités de départ	4	2
Paiements fondés sur des actions	0	-
Total	14	10

(1) Le comité exécutif est composé de 14 membres en 2024 contre 8 membres en 2023. Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2024 et 2023.

Enfin, les membres du Comité exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 5,7 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1 Détail des provisions

	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
(en millions d'euros)						
Au 31 décembre 2023	13	21	16	6	2	58
Dotations	11	1	0	92	10	114
Reprises	(10)	0	(2)	(3)	(1)	(15)
Utilisations de l'exercice	(10)	-	(5)	(65)	(13)	(92)
Transfert en activités destinés à être cédée ⁽¹⁾	-	(9)	5	(5)	2	(7)
Acquisition de filiales	13	23	-	0	-	36
Ecart de conversion et autres mouvements	2	1	0	-	-	3
Au 31 décembre 2024	19	37	14	27	-	97
<i>Dont courant</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>0</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>65</i>
<i>Dont non courant</i>	<i>-</i>	<i>18</i>	<i>14</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>32</i>

(1) Les flux sur l'exercice liés aux provisions de la division SCS ont été classés en activités destinés à être cédés. Au 31 décembre 2024 ces dernières ont été classés en passifs destinés à être cédés.

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

10.2 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut-être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Procédure fiscale au Brésil

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia e Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Vantiva conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents et a eu un jugement favorable à la cour de première instance. La Receita Federal Brasil (autorité fiscale fédérale) a fait appel et Vantiva est en attente du jugement de cet appel.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

Vantiva, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) A confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15,2 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2024) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) A cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,6 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2024) de dommages et intérêts à 24 plaignants. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême de Taïwan, le 11 mars 2022, la Cour suprême a renvoyé 222 demandes précédemment rejetées devant la Haute Cour (où le litige se poursuit) et a confirmé la décision de la Haute Cour de 54,7 millions de NTD (1,6 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2024).

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en avril 2022.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Vantiva et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (67,4 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2024) ainsi que des intérêts de retard. Vantiva et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Vantiva a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taiwanaise en janvier 2020 et le 21 avril 2022, la Haute Cour a rendu un jugement pour 1,667 milliard de NTD (48,8 millions d'euros au taux de change au 31 décembre 2024) pour 1 112 plaintes. Cette décision est en appel devant la Cour suprême de Taiwan. En raison d'une saisie effectuée par l'Association de certains actifs de GE, GE a déposé auprès du tribunal de Taïwan une garantie bancaire de 3 milliards NTD (87,9 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2024).

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Vantiva ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Vantiva dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

Vantiva et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

États-Unis

En septembre 2019, Vantiva et d'autres défendeurs ont conclu des accords de règlement modifiés avec une classe de demandeurs acheteurs indirects dans lesquels la classe de demandeurs a accepté de restituer une petite partie des montants de règlement initiaux aux défendeurs, y compris Vantiva, en échange de l'exclusion des demandeurs de neuf États américains des accords transactionnels amendés. Les objections aux règlements modifiés ont été résolues en faveur des parties au règlement en appel. Le 16 septembre 2022, les avocats des plaignants représentant les acheteurs indirects n'ayant pas transigé ont déposé une requête pour relancer les plaintes de leurs clients contre plusieurs défendeurs proposés (à l'exception de Vantiva), mais cette requête a été retirée le 23 février 2023 en échange de l'accord de plusieurs de ces défendeurs proposés de retirer leur propre requête de sanctions contre les avocats ayant déposé la requête. Les affaires CRT sont donc toutes résolues en ce qui concerne Vantiva.

Europe

Depuis 2014, le Groupe se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice intentées dans diverses juridictions nationales de pays européens, dans le sillage de la décision de la Commission Européenne de décembre 2012 qui avait condamné Vantiva à une amende de 38,6 millions d'euros résultant de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Les litiges toujours en cours sont les suivants :

- Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire a été engagée par le groupe Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, devant le tribunal de Oost Brabant, en vertu de la loi turque. La décision du tribunal de Oost Brabant en date du 17 janvier 2024 a rejeté le bien fondé des demandes du groupe Veste à

l'encontre de Technicolor/Vantiva et les autres défendeurs LG Samsung(à l'exception de TTD et TDP). Vestel a fait appel de cette décision.

- En Turquie où Vestel avait initialement intenté une procédure judiciaire que le tribunal de première instance puis la cour d'appel régionale ont rejetée. En février 2021, Vestel a formé un pourvoi devant la Cour Suprême de Turquie toujours en cours.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus en raison de la complexité des procédures et de l'applicabilité du droit communautaire à ce litige.

Transactions : Vantiva se défendait également (i) dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transigée en février 2020, (ii) deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand qui ont été transigés en décembre 2020, et (iii) trois litiges aux Pays-Bas contre trois fabricants brésiliens de téléviseurs qui ont été également transigés en novembre 2021.

Entropic

Entropic a intenté plusieurs actions en justice contre des sociétés de télécommunications, des fournisseurs de puces et des fournisseurs de décodeurs tels que Vantiva, au motif que certains de ses brevets relatifs à la technologie des semi-conducteurs et aux solutions de mise en réseau domestique ont été enfreints.

Entropic a accusé Vantiva et CommScope Home Networks d'avoir enfreint six de ses brevets relatifs à la technologie des semi-conducteurs utilisée dans les dispositifs de mise en réseau domestique. Entropic demande des dommages-intérêts et des injonctions pour empêcher la vente des produits prétendument en infraction. Dans le cadre de la procédure, Vantiva doit répondre à ces allégations dans le courant de l'année 2025.

TQ Delta

Le 13 août 2021, TQ Delta a intenté une action en justice contre CommScope dans le district oriental du Texas. L'action en justice allègue que CommScope a enfreint plusieurs brevets liés à la technologie des télécommunications.

L'affaire comporte plusieurs requêtes et arguments juridiques, y compris une requête en jugement sommaire sur la validité et la contrefaçon de certaines familles de brevets. CommScope s'est opposé à ces requêtes, arguant de l'application de l'autorité de la chose jugée (préclusion des revendications) sur la base des résultats de litiges antérieurs. Au nom de CommScope, Vantiva a dû effectuer le 3 mai 2023 un dépôt initial de 11,4 millions de dollars au greffe du tribunal. Et de couvrir des intérêts avant jugement supplémentaires d'une valeur de 4 millions de dollars.

Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Vantiva a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des

nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Vantiva a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1 Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023 *
Augmentation de la dette financière non courante ⁽¹⁾	54	0
Remboursement de la dette non courante aux créanciers	(0)	(1)
Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante	54	(1)
Augmentation de la dette financière courante ⁽²⁾	(0)	83
Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽³⁾	(98)	(11)
Flux de trésorerie liés à la dette financière courante	(98)	72
Augmentation de capital ⁽⁴⁾	0	(1)
Frais liés aux opérations de financement et autres ⁽⁵⁾	(3)	6
IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES	(47)	76
Augmentation de la dette financière	0	0
Remboursement de la dette aux créanciers ⁽⁶⁾	(10)	(17)
IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ABANDONNEES	(10)	(17)

* En application de la norme IFRS 5 le tableau de flux de trésorerie 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4).

- (1) En 2024 le tirage de la ligne de crédit d'un montant de 54 millions d'euros.
- (2) En 2023 l'augmentation de la dette financière est liée à 83 millions d'euros de financement fourni par Barclays et Angelo Gordon. En 2024 cette dette financière a été remboursé en totalité.
- (3) En 2023, 11 millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location. En 2024, 12 millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location et le remboursement de la dette financière à 83 millions d'euros de financement fourni par Barclays et Angelo Gordon.
- (4) En 2023 les frais payés liés à l'acquisition de Home Networks ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 0,7 millions d'euros.
- (5) Les frais payés liés aux opérations de financement du groupe ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 6 millions d'euros en 2023 et (3) millions d'euros en 2024.
- (6) En 2023, 17 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de location. En 2024, 10 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de location.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

(en million d'euros)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie									31-déc-24
	31-déc-23	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variation des contrats de location	Ajustement IFRS	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Variation de périmètre	Transfert courant - non courant	Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ⁽²⁾	
Dettes financières non courantes	391	54	-	6	26	2	-	-	-	477
Dettes financières courantes	92	(86)	-	-	(5)	1	-	-	-	2
TOTAL DETTES FINANCIERES	483	(32)	-	6	21	3	-	-	-	479
Dettes de loyers non courantes	37	(28)	22	-	-	2	7	(1)	(27)	11
Dettes de loyers courantes	22	(0)	(0)	-	-	(1)	-	1	(14)	8
TOTAL DETTES DE LOYERS	58	(28)	22	-	-	1	7	(0)	(41)	19

(1) En 2024, un montant de 86 millions d'euros correspondant au remboursement du prêt à court terme contracté en 2023 et au tirage de la ligne de crédit d'un montant de 54 millions d'euros en 2024.

(2) En 2024, un transfert en passifs destinés à la vente des dettes de loyer de la division Solution Logistiques (SCS).

(en million d'euros)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie									31-déc-23
	31-déc-22	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variation des contrats de location	Effet de la restructuration financière	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Transfert courant - Non courant	Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés		
Dettes financières non courantes	363	(1)	-	5	24	(0)	-	-	-	391
Dettes financières courantes	1	83	-	-	6	2	-	-	-	92
TOTAL DETTES FINANCIERES	364	82	-	5	30	2	-	-	-	483
Dettes de loyers non courantes	44	(28)	21	-	-	(2)	-	1	-	37
Dettes de loyers courantes	23	(0)	(0)	-	-	(0)	-	(1)	-	22
TOTAL DETTES DE LOYERS	66	(28)	21	-	-	(2)	-	(0)	-	58

(1) En 2023, un montant de 83 millions d'euros correspond au prêt à court terme.

11.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Vantiva et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Ces garanties n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 5 millions d'euros à fin 2024.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Solutions logistiques peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance.

Diverses garanties ont également été données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douane toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

Sa contribution à l'activité du groupe est présentée dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession », dans le bilan sur les lignes « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs liés aux actifs destinés à la vente », dans le tableau de flux de trésorerie sur les lignes « Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession », « Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession » et « Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession ».

12.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- *les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- *les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- *celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- *et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- *la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- *sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Conformément à la norme IFRS 5, la ligne résultat des activités arrêtées ou en cours de cession présentée dans le compte de résultat consolidé de Vantiva et la ligne trésorerie nette utilisée dans les activités abandonnées du tableau des flux de trésorerie consolidé comprennent :

- Le résultat et les flux de trésorerie de l'activité Solution Logistiques (SCS) destinée à être cédée;
- Le résultat et les flux de trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de Technicolor Creative Studios;
- Les résultats et les flux de la trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de l'activité de Licences de Marques;
- Les autres activités abandonnées concernent les impacts ultérieurs restants des activités cédées ou abandonnées telles que les activités Tubes Cathodiques de 2004 et 2005.

12.1.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre							
	2024	SCS	Technicolor Creative Studios	Autre	2023 *	SCS	Technicolor Creative Studios	Autre
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION								
Chiffre d'affaires	474	473	1	0	512	512	0	0
Coût de l'activité	(422)	(420)	0	(2)	(453)	(454)	1	(0)
Marge brute	52	53	1	(2)	59	58	1	0
Frais commerciaux et administratifs	(44)	(43)	1	(3)	(43)	(43)	0	(0)
Frais de recherche et développement	(0)	(0)	-	(0)	(1)	(1)	-	0
Coûts de restructuration	(12)	(13)	0	0	(11)	(9)	(2)	(0)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(78)	(99)	-	20	(134)	(134)	-	-
Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits (charges)	(24)	(2)	(1)	(20)	(7)	(5)	(2)	0
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession	(107)	(104)	1	(4)	(137)	(134)	(3)	0
Charges financières nettes	(7)	(8)	(0)	0	(8)	(10)	(0)	2
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les résultats	(7)	(7)	1	(0)	4	5	-	(1)
net	(121)	(119)	2	(4)	(141)	(139)	(3)	1

* En application de la norme IFRS 5 la note Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4)

12.1.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre							
	2024				2023 *			
	TOTAL	SCS	Technicolor Creative Studios	Autre	TOTAL	SCS	Technicolor Creative Studios	Autre
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(121)	(119)	2	(4)	(141)	(139)	(3)	1
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>								
Amortissements d'actifs	81	81	-	0	34	34	0	0
Pertes de valeur d'actifs	31	31	-	-	134	134	-	(0)
Variation nette des provisions	(12)	(8)	(3)	(1)	(9)	(3)	(2)	(4)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	(10)	(10)	0	-	(0)	(0)	-	0
Charges (produits) d'intérêts	8	8	(0)	-	18	18	(0)	0
Autres (dont impôts)	37	38	(1)	(0)	(3)	(3)	0	(0)
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	(9)	(3)	(5)	(1)	5	0	5	(0)
Intérêts payés sur dettes de loyers	(7)	(7)	-	-	(8)	(8)	-	(0)
Intérêts payés	(1)	(1)	-	-	(0)	(0)	-	0
Intérêts reçus	0	0	0	-	1	1	0	-
Impôts payés sur les résultats	(2)	(3)	0	1	(3)	(3)	2	(2)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION (I)	(5)	7	(7)	(5)	28	31	2	(5)
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	1	1	-	-	(16)	-	(16)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9)	(9)	-	0	(16)	(16)	-	(0)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	13	-	-	0	0	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-
Trésorerie mise en nantissement	(1)	(1)	-	-	(0)	(0)	-	(0)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement	5	-	-	5	1	0	-	1
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION (II) (1)	8	3	-	5	(32)	(17)	(16)	1
Augmentation de capital	0	0	-	-	(0)	(0)	-	-
Augmentation des dettes financières	0	0	-	-	0	0	-	-
Remboursement des dettes de loyers	(10)	(10)	-	-	(17)	(13)	-	(4)
Dividendes payés aux actionnaires	(0)	(0)	-	(0)	0	0	-	(0)
Remboursement des dettes financières	(0)	-	-	(0)	(0)	-	-	(0)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION (III)	(10)	(10)	-	(0)	(17)	(13)	-	(4)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION (I+II+III)	(7)	0	(7)	0	(21)	1	(14)	(8)

* En application de la norme IFRS 5 le tableau de flux de trésorerie 2023 a été retraité, l'activité SCS est présentée comme une activité en cours de cession. (voir note 2.4).

12.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;

- sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;

- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.

Le 19 décembre 2024, Vantiva a annoncé son intention de vendre sa division Solutions logistiques (SCS) à un fonds géré par la société de capital-investissement Variant Equity.

Cette cession est conforme à la politique à long terme du groupe qui consiste à concentrer ses activités sur son activité principale. SCS a été classée en actifs et passifs destinés à être cédés et présentée séparément dans l'état de la situation financière. Le produit de la cession devrait être largement inférieur à la valeur comptable des actifs nets correspondants et, par conséquent, une perte de valeur de 104 millions d'euros a été comptabilisée lors de la classification de cette activité destinée à être cédée. Conformément à la norme IFRS 5, cette perte de valeur a été affectée en premier lieu au goodwill, puis aux autres actifs non courants.

Lors de la cession, le recyclage des écarts de conversion sera comptabilisé en résultat et pris en compte dans le résultat de cession. Au 31 décembre 2024 les réserves de conversions de la division SCS s'élèvent à (270) millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les actifs nets destinés à être cédés s'élèvent à (24 millions d'euros). Les principales catégories d'actifs et de passifs composant les activités classées comme détenues en vue de la vente sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs d'exploitation non courants	18	
Actifs financiers non courants	3	
Actifs non courants	9	
Actifs d'exploitation courants	125	
Autres actifs courants	5	
Actifs destinés à être cédés	160	1
Dettes d'exploitation non courantes	7	
Dettes non courantes	27	
Dettes d'exploitation courantes	135	
Dettes courantes	15	
Passifs destinés à être cédés	184	-

13. Evénements postérieurs à la clôture

Technicolor / Technicolor Creative Studios (TCS) / Technicolor Group (TG)

Pour mémoire, TCS a été scindé de Technicolor fin septembre 2022, date à laquelle Technicolor a été renommée Vantiva.

Fin 2022, TCS publie un avertissement sur résultats ; la société est alors refinancée mi-2023, date à laquelle Vantiva souscrit à une obligation convertible de 10 millions d'euros dans TCS.

Le 31 mars 2024, Vantiva finalise avec succès l'intégralité du contrat de transition et de séparation bénéficiant à TCS et ses filiales.

Cependant, le 10 avril 2024, l'entrée de TCS en sauvegarde est publiée, avec une date d'effet au 25 mars 2024.

Du fait de cette sauvegarde, les prestations de transition et de séparation du premier trimestre 2024 restent impayées, quoique non contestées ; la valeur nette de cette créance est ramenée à zéro dans les comptes de Vantiva à partir des comptes semestriels 2024.

En avril 2024, "Technicolor Group" (TG), la sous-holding de TCS est refinancée afin de poursuivre les opérations commerciales du groupe. En conséquence l'obligation convertible détenue par Vantiva a été convertie en action, conférant à Vantiva une participation de 1,76% du capital, valorisée 3,4 millions d'euros dans les comptes semestriels 2024 de Vantiva.

Le 12 mars 2025, l'entrée de TG en sauvegarde, à compter 24 février est publiée. Plusieurs sociétés du groupe TG en France et à l'étranger sont entrées dans des procédures similaires. En conséquence la valeur nette de tous les actifs non courants et passifs de TG détenus par Vantiva sur TG et ses filiales a été ramenée à zéro.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

	Deloitte		Mazars		Total	
(en milliers d'euros)	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• Vantiva SA	767	651	1 010	716	1 777	1 367
• Filiales	1 047	835	785	785	1 832	1 620
Sous-total	1 814	1 486	1 795	1 501	3 609	2 987
Services autres que la certification des comptes						
• Vantiva SA	0	151	0	131	0	282
• Filiales	71	8	8	0	79	8
Sous-total	71	159	8	131	79	290
TOTAL	1 885	1 645	1 803	1 632	3 688	3 277

	Deloitte		Mazars		Total	
(en milliers d'euros)	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Services de certification de durabilité						
• Vantiva SA	235	0	0	0	235	0
• Filiales	0	0	0	0	0	0
TOTAL	235	0	0	0	235	0

15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Vantiva (% arrondi à la première décimale)	
	2024	2023
Consolidées par intégration globale		
Vantiva SA 10 Boulevard Grenelle, 75015 Paris (France)	Société mère	Société mère
Maison Connectée		
ARRIS Global Holdings Inc. (États-Unis)	100,0	0,0
ARRIS Global Ltd. ⁽¹⁾ (Gibraltar)	100,0	0,0
ARRIS Group India Private – Limited ⁽¹⁾ (Inde)	100,0	0,0
ARRIS Industria Electronica do Brasil Ltda ⁽¹⁾ (Brésil)	100,0	0,0
ARRIS International IP Ltd. ⁽¹⁾ (Gibraltar)	100,0	0,0
ARRIS Japan KK ⁽¹⁾ (Japon)	100,0	0,0
ARRIS Netherlands BV ⁽¹⁾ (Pays-Bas)	100,0	0,0
ARRIS Singapore Pte Ltd. ⁽¹⁾ (Singapour)	100,0	0,0
ARRIS Solutions Australia Pty Ltd. ⁽¹⁾ (Australie)	100,0	0,0
ARRIS Solutions Canada ⁽¹⁾ (Canada)	100,0	0,0
ARRIS Solutions LLC ⁽¹⁾ (États-Unis)	100,0	0,0
ARRIS Solutions Portugal Unipessoal LDA ⁽¹⁾ (Portugal)	100,0	0,0
ARRIS South Africa (Pty) Ltd. ⁽¹⁾ (Afrique du Sud)	100,0	0,0
ARRIS Sweden AB ⁽¹⁾ (Suède)	100,0	0,0
ARRIS Technology Mexico SA de CV ⁽¹⁾ (Mexique)	100,0	0,0
ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. Beijing Branch ⁽¹⁾ (Chine)	100,0	0,0
ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. Shanghai Branch ⁽¹⁾ (Chine)	100,0	0,0
ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. ⁽¹⁾ (Chine)	100,0	0,0
Baja Maquila Electronicos, S de RL de CV (Mexique)	100,0	100,0
Beijing Vantiva Management Co., Limited (Chine)	100,0	100,0
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100,0	100,0
Gallo 8 (France)	100,0	100,0
Pace Asia Pacific Ltd. (Hong-Kong)	100,0	0,0
RCA Trademark Management (France)	100,0	100,0
Société Française d'Investissement et d'Arbitrage Sofia (France)	100,0	100,0
Tech 9 (France)	100,0	100,0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd. (Singapour) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Japan K.K. (Japon)	100,0	100,0
Technicolor Media Services (UK) Ltd. (Royaume-Uni)	100,0	100,0
Vantiva Australia Holdings Pty Ltd. (Australie)	100,0	0,0
Vantiva España, S.L.U. (Espagne)	100,0	100,0
Vantiva GBS Polska sp. z o.o. (Pologne)	100,0	100,0
Vantiva India Private Limited (Inde)	100,0	100,0
Vantiva Korea Yuhan Hoesa (Corée du Sud)	100,0	100,0
Vantiva Mexico S.A. de C.V. (Mexique)	100,0	100,0
Vantiva Smart Spaces USA LLC (États-Unis)	100,0	100,0

Vantiva Technologies Australia Pty Ltd. (Australie)	100,0	100,0
Vantiva Technologies Belgium (Belgique)	100,0	100,0
Vantiva Technologies Brasil LTDA (Brésil)	100,0	100,0
Vantiva Technologies Canada Inc. (Canada)	100,0	100,0
Vantiva Technologies SAS (France)	100,0	100,0
Vantiva Technologies UK Limited (Royaume-Uni)	100,0	100,0
Vantiva Treasury USA LLC (États-Unis)	100,0	100,0
Vantiva USA LLC (États-Unis)	100,0	100,0
Vantiva USA Shared Services Inc. (États-Unis)	100,0	100,0

SCS

Technicolor Disc Services International Limited (Royaume-Uni)	100,0	100,0
Technicolor Distribution Services France (France)	100,0	100,0
Technicolor Distribution Australia Pty Limited (Australie)	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100,0	100,0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Milan SpA (Italie)	100,0	100,0
Technicolor Polska Sp.Z.O.O (Pologne)	100,0	100,0
Technicolor Pty Limited (Australie)	100,0	100,0
Vantiva Global Logistics, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva SCS Export De Mexico (Mexique)	100,0	100,0
Vantiva SCS Memphis, Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva SCS Nashville, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva Supply Chain Solutions de Mexico (Mexique)	100,0	100,0
Vantiva Supply Chain Solutions UK Ltd (Royaume-Uni)	100,0	0,0
Vantiva Supply Chain Solutions, Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0

Consolidées par mise en équivalence

3DCD LLC (Etats-Unis)	50,0	50,0
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49,0	49,0

(1) Nouvelles entités Home Networks.